



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF  
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 19 Octobre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance le 19 octobre 2020 à 14h30, à l'Ecole Départementale du SDIS, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 - Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)	x		
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)			
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
<b>Représentants des Communes</b>			
		x	
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)			
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Hervé BOULARD	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels</b>		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers</b>		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers</b>		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
<b>Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP</b>		
Olivier DEVIN (T)	X	
Olivier DELATTRE (S)		X
<b>Comptable Public</b>		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur LECLABART et Mme HOLLEVILLE-MILLAT ont quitté respectivement la séance à 15h50 et 16h17.

La séance s'est clôturée à 16h35.

## **DELIBERATION N° 1**

### **INSTALLATION DE LA CATSIS ET DU CCDSPV**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1424-24, R.1424-4, R.1424-5, R.1424-12, R.1424-13 et R.1424-18 ;

Vu le décret n°2019-1121 du 31 octobre 2019 relatif à la représentation des personnels administratifs techniques, spécialisés au sein des commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret n°2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire

Vu l'arrêté du 5 décembre 2019 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

Vu la note circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 6 janvier 2020 relative au prochain renouvellement, à la suite des élections municipales, des représentants au conseil d'administration des services d'incendie et de secours (CASDIS) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV).

Vu la délibération n°12 en date du 20 décembre 2019 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Somme relative au recours au vote électronique pour les élections à la CATSIS et au CCDSPV.

Considérant l'exposé ci-dessous :

#### **I - Election des représentants des Sapeurs-Pompiers à la CATSIS et au CASDIS**

Les élections des représentants des Sapeurs-Pompiers à la CATSIS se sont déroulées par vote électronique du 5 au 9 octobre 2020 et ce conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours, et de la délibération n°12 du CASDIS du 20 décembre 2019 choisissant le système Alpha vote, prestataire désigné pour piloter lesdites élections.

Pour mémoire, devaient être désignés :

- 2 représentants des Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels
- 2 représentants des Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires
- 3 représentants Sapeurs-Pompiers Professionnels non officiers
- 3 représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires non officiers
- 2 représentants des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Le dépouillement s'est déroulé à l'issue de la clôture des votes le 9 octobre 2020 à 17h30 en présence des membres du Bureau de vote. Les procès-verbaux ont permis de constater les résultats suivants :

### **1) Election des représentants des Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels**

- Nombre d'électeurs inscrits .....	54
- Nombre total de suffrages .....	38
- Suffrages blancs ou nuls ...	3
- Suffrages valablement exprimés	35

Nombres de sièges à pourvoir : 2

Attribution des sièges au quotient à la liste présentée par le syndicat SPASDIS – CFTC 80 : 2

Ont été déclarés élus à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Lieutenant Ludovic GOBLET	- Lt-Colonel Lionel TABARY
- Capitaine Aurélien BRIATTE	- Lt Laurent LEMAIRE

Ont été déclarés élus au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Lieutenant Ludovic GOBLET	- Lt-Colonel Lionel TABARY

### **2) Election des représentants des Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires**

- Nombre d'électeurs inscrits .....	163
- Nombre total de suffrages .....	54
- Suffrages blancs ou nuls ...	5
- Suffrages valablement exprimés	49

Nombres de sièges à pourvoir : 2

Le total des sièges est obtenu par la liste présentée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Somme.

Ont été déclarés élus à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Capitaine Jackie HOLLEVILLE	- Lieutenant Ludovic GOBLET
- Infirmier principal Cédric BLANCHARD	- Capitaine Frédéric BELLEGUELLE

Ont été déclarés élus au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Capitaine Jackie HOLLEVILLE	- Lieutenant Ludovic GOBLET

### **3) Election des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires non officiers**

- Nombre d'électeurs inscrits .....	1433
- Nombre total de suffrages .....	209
- Suffrages blancs ou nuls ...	15
- Suffrages valablement exprimés	194

Nombres de sièges à pourvoir : 3

Le total des sièges est obtenu par la liste présentée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Somme.

Ont été déclarés élus à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Adjudant-chef Fabien COQUERET	- Adjudant Maxime FRANCLIN
- Adjudant-chef Sylvain RETOURNE	- Adjudant-chef Patrick BIBARD
- Adjudant Martial AUGER	- Caporal-chef Ludovic GRARE

Ont été déclarés élus au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Adjudant-chef Fabien COQUERET	- Adjudant Maxime FRANCLIN

#### **4) Election des représentants des Sapeurs-Pompiers Professionnels non officiers**

- Nombre d'électeurs inscrits .....	322
- Nombre total de suffrages .....	190
- Suffrages blancs ou nuls ...	6
- Suffrages valablement exprimés	184

Nombres de sièges à pourvoir : 3

Attribution des sièges au quotient à la liste présentée par le syndicat SPASDIS – CFTC 80 : 2

Attribution des sièges au plus fort reste à la liste présentée par le syndicat Autonome SPP-PATS 80 : 1

Ont été déclarés élus à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Adjudant Joachim BRUGE	- Adjudant-chef Ludovic PECQUERY
- Adjudant-chef Gauthier DECOUTURE	- Adjudant-chef Bruno BOIGNET
- Caporal-chef Rémi HURIER	- Adjudant Philippe CACHELEUX

Ont été déclarés élus au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Adjudant Joachim BRUGE	- Adjudant-chef Ludovic PECQUERY

#### **4) Election des représentants des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels**

- Nombre d'électeurs inscrits .....	92
- Nombre total de suffrages .....	52
- Suffrages blancs ou nuls ...	10
- Suffrages valablement exprimés	42

Nombres de sièges à pourvoir : 2

Attribution des sièges au quotient à la liste présentée par le syndicat SPASDIS – CFTC 80 : 2

Ont été déclarés élus à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours :

### Titulaires

- Olivier DEVIN
- Aurélia SOYEZ

### Suppléants

- Olivier DELATTRE
- Chantal FORMAUX

Ont été déclarés élus au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

### Titulaires

- Olivier DEVIN

### Suppléants

- Olivier DELATTRE

Conformément à l'article R 1424-12 du CGCT, l'élection des représentants de Sapeurs-Pompiers à la CATSIS donne, pour chaque Collège, au 1<sup>er</sup> candidat titulaire élu et à son suppléant, qualité, respectivement de titulaire et de suppléant, pour assister au Conseil d'Administration du SDIS.

## **IV - Election des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires au CCDSPV**

Les élections des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires au CCDSPV se sont déroulées par vote électronique et ce conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours et de la délibération n°12 du CASDIS du 20 décembre 2019 choisissant le système Alpha vote, prestataire désigné pour piloter lesdites élections.

Pour mémoire, devaient être désignés :

- 1 Sapeur-Pompier de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Caporal
- 1 Sergent
- 1 Adjudant
- 2 Officiers
- 1 membre du Service de Santé et de Secours Médical

Le dépouillement s'est déroulé à l'issue de la clôture des votes le 9 octobre 2020 à 17h30 en présence des membres du Bureau de vote. Les procès-verbaux ont permis de constater les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits .....	1433
- Nombre total de suffrages .....	209
- Suffrages blancs ou nuls ...	15
- Suffrages valablement exprimés	194

Le total des sièges est obtenu par la liste présentée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Somme.

Ont été déclarés élus :

### Titulaires

- Sapeur de 1<sup>ère</sup> classe Marceline TETAZ
- Caporal Camille DECKMYN
- Sergent Jean-Michel PINARD
- Adjudant Grégory PORTIER
- Capitaine Fanny BAILLEUL
- Commandant Luc BOULONGNE
- Infirmier chef Sébastien HAUTBOUT

### Suppléants

- Sapeur de 1<sup>ère</sup> classe Nicolas SLANINKA
- Caporal Ahmed AIT OUARAB
- Sergent Gwendoline PRUVOST
- Adjudant Benjamin PINEAU
- Lieutenant Patrick FORMAUX
- Capitaine Philippe DUCROIX
- Médecin Lieutenant Pierre SCHMARTZ

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration**

**DECIDE**

Article 1er :

De prendre acte de la nouvelle composition de la CATSIS, du CASDIS et du CCDSPV.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour 0  
              Contre 0  
              Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D1_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Installation de la CATSIS et du CCDSPV
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.3 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D1_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D1_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	913
Nom original :		
D1.pdf	application/pdf	714916
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D1_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	714916

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h49min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h49min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h49min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h51min13s	Reçu par le MI le 2020-10-28



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF  
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 19 Octobre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance le 19 octobre 2020 à 14h30, à l'Ecole Départementale du SDIS, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 - Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)	x		
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)			
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
<b>Représentants des Communes</b>			
		x	
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)			
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Hervé BOULARD	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers</b>		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers</b>		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
<b>Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP</b>		
Olivier DEVIN (T)	X	
Olivier DELATTRE (S)		X
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur LECLABART et Mme HOLLEVILLE-MILLAT ont quitté respectivement la séance à 15h50 et 16h17.

La séance s'est clôturée à 16h35.

## DELIBERATION N°2

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 DU SDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment son article L1424-27;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2021, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant l'exposé ci-dessous ;

L'application de la revalorisation de l'indemnité de feu des Sapeurs-Pompiers Professionnels rend le contexte financier du SDIS délicat.

Pour autant, l'effort consenti par le Conseil Départemental au titre de sa contribution au budget du SDIS devrait être significatif et illustrer la confiance que porte le Département à son service de secours.

En effet, il est prévu une augmentation de la contribution en fonctionnement (25,650 millions, en hausse de 400 000 € par rapport à 2020) et un maintien de la subvention d'investissement (1,5 million), sachant que l'Etat s'est engagé à augmenter la quote-part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance versée aux Conseils Départementaux au titre du financement des SDIS.

Si la suppression de la part patronale de la sur-cotisation de la CNRACL est attendue pour la fin de l'année, le SDIS devra poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin de garantir le renouvellement des véhicules et matériels d'intervention ainsi que la modernisation du patrimoine immobilier.

C'est au vu de ces éléments que je vous propose de débattre des orientations budgétaires 2021, tant sur la partie fonctionnement (I) qu'en matière d'investissement (II).

### **Partie I. Les orientations en fonctionnement**

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des recettes (A) et des dépenses (B).

#### **A. Les recettes de fonctionnement attendues pour 2021 :**

Elles proviennent pour l'essentiel d'entre elles de la participation du Conseil Départemental et des contributions obligatoires des communes et des EPCI.

##### **1. La contribution du Département : 25,650 millions**

Pour 2021, le Conseil Départemental a prévu de fixer sa contribution au SDIS à 25 650 000 €, soit + 400 000 €.

## 2. Les contributions communales et intercommunales : 18,987 millions

Conformément à l'article 1424-35 du CGCT, le montant global des contributions des communes et EPCI évolue chaque année selon l'indice des prix à la consommation (entendu comme étant celui relatif à l'ensemble des ménages - hors Tabac). Il n'est pas indiqué quel mois doit être retenu.

Pour mémoire, depuis 2011, le CASDIS retient l'indice de septembre N-1. Pour 2020, une hausse de + 0,77% a ainsi été retenue.

Jusqu'au mois d'août, ce taux évolue globalement à la hausse pour atteindre une moyenne de 0,42%. Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base de ce taux, soit + 79 000 €.

Pour information, évolution de l'indice depuis janvier 2020 :

Janvier	103,94	+ 1,24%
Février	103,93	+ 1,17%
Mars	103,85	+ 0,41%
Avril	103,95	+ 0,05%
Mai	104,04	+ 0,09%
Juin	104,04	- 0,08%
Juillet	104,44	+ 0,51%
Août*	104,34	-0,06%

\* dernier indice connu à la date de rédaction du présent rapport

## 3. Les « autres recettes » : 3,024 millions

Elles concernent les remboursements sur charges de personnel, les facturations d'interventions payantes, les revenus des immeubles, les autres participations, tels que le remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, la participation du SDIS 76 pour la défense des communes limitrophes, le reversement du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, et les « recettes exceptionnelles », tels que les pénalités de retard, les avoirs, les remboursements de sinistres, etc.

Ces recettes pour l'année 2021 seraient en progression notamment :

- 144 000 € concernant le remboursement du salaire d'un officier mis à la disposition de l'Etat.
- 120 000 € concernant les carences ambulances lié à la hausse de la tarification et du nombre d'interventions.
- 10 000 € concernant les remboursements SANEF lié à l'actualisation des coûts horaires et forfaitaires des moyens au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- 13 000 € concernant le FCTVA, en raison de la croissance des dépenses d'entretien des bâtiments publics.

Malgré tout, les prévisions de remboursements SMUR devraient diminuer en 2021 de 100 000 € au vu de la baisse du nombre d'appuis logistiques depuis 2018. De même, les autres interventions facturées devraient baisser de 37 000 €, au vu de l'incertitude sur les recettes liées aux Ivresses Publiques Manifestes.

## 4. Les recettes d'ordre liées aux écritures d'amortissement : 1,641 millions

Il s'agit de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et de l'amortissement des subventions d'investissement. Ces recettes seraient en augmentation de 82 000 €, en raison de la hausse des investissements mobiliers.

En synthèse, les recettes attendues en fonctionnement sont évaluées au total à **49,302 millions**, soit une **hausse de 682 500 €** par rapport au BP 2020.

## **B. Les tendances pour les dépenses de fonctionnement**

Le SDIS devra assumer, en 2021, l'augmentation de certaines charges, essentiellement de personnel, impactées par des mesures réglementaires nationales générant des augmentations mécaniques et souvent obligatoires.

Cette année, il s'agit de la revalorisation de la prime de feu des SPP de 19% à 25%, du Glissement Vieillesse et Technicité (prise en compte d'un GVT à 1%), de l'augmentation des charges liées au CNFPT (augmentation de la majoration affectée au financement de la formation des officiers SPP), de la réévaluation de l'IFSE et de l'augmentation de l'indemnité horaire des SPV (+1,15%). Ces nouvelles charges sont évaluées à 1,283 million et portent les estimations pour 2021 à 36,340 millions. Des réflexions ont été menées sur la réduction des dépenses courantes de fonctionnement (électricité, formations, maintenance, fournitures diverses, etc.) et ont abouti à limiter ces charges à 4,770 millions contre 4,854 millions en 2020.

S'agissant des frais financiers, le fait de ne pas avoir emprunté depuis 2016 et le décalage de certaines opérations immobilières permettent de réduire ces charges (évaluées à 556 000 € contre 615 000 € en 2020).

Enfin, les prévisions actuelles concernant les dotations aux amortissements à inscrire en 2021 s'élèvent à 5 124 000 €, soit une augmentation de 86 000 €.

Au final, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à **49,588 millions** pour 49,302 millions de recettes, soit un **déficit de 286 000 €**.

## **C. Pistes d'économies et solutions d'équilibre pour 2021**

La solution d'équilibre retenue pour le BP 2021 nécessitera de prendre en compte la suppression ou non de la part patronale de la sur-cotisation CNRACL.

Au besoin, la section de fonctionnement pourra être équilibrée par la reprise des résultats de l'exercice 2020.

En effet, les prévisions actuelles évaluent l'excédent de fonctionnement 2020 à **1,385 million**. Pour mémoire, lors du vote du BP 2020, un virement de la section de la section de fonctionnement vers l'investissement était prévu afin de limiter le recours à l'emprunt, pour 247 000 €. Pour autant, les réalisations 2020 en investissement, moindres du fait du décalage de certaines opérations, ne nécessiteront pas de recourir à ce virement. Le montant reste donc disponible et sera constaté sur les résultats de fonctionnement 2020. A ce montant s'ajoutent les dépenses imprévues, pour 237 000 €, qui ne devraient pas être utilisées et l'excédent prévisionnel sur l'exercice 2020 évalué à 849 000 €, lié à un excédent sur les dépenses (vacances de postes, annulations de stages liées à la crise sanitaire) et à l'encaissement de recettes exceptionnelles (remboursements de sinistres).

Au total, l'excédent de 1,385 million pourrait permettre, lors du vote du Budget Supplémentaire :

- de rééquilibrer, au besoin, la section de fonctionnement
- de financer une partie de nos investissements, et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

## **Partie II. Les orientations en investissement**

Le SDIS a lancé, depuis 2018, un programme de construction et de réhabilitation des casernes vétustes, en mauvais état ou inadaptées. Ce programme doit être poursuivi afin de garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales. Par ailleurs, le SDACR met en avant la nécessité d'acquérir de nouveaux matériels (véhicules, matériels d'incendie et de secours, etc.) afin de renouveler et maintenir les équipements à un niveau satisfaisant (A).

Pour financer ces projets, sans alourdir les charges pesant sur la section de fonctionnement, il serait souhaitable de limiter le recours à l'emprunt. Pour cela, le Département de la Somme, les communes et/ou les EPCI et la Région Hauts-de-France verseront au SDIS une subvention d'investissement en complément des ressources propres du SDIS (B).

## A. Axes prioritaires des dépenses d'investissement 2021

### 1. L'immobilier

#### *Les casernements :*

Plusieurs opérations immobilières importantes ont été identifiées dans le SDACR 2018. Il s'agit des centres de secours de Beaucamps-le-Vieux, Bernaville, Conty, Fort-Mahon, La Hotoie à Amiens, Nesle, Saint-Valéry-sur-Somme et Vignacourt. Ces opérations représentent un coût estimé à 9,360 millions.

Des crédits ont été prévus au budget 2020 à hauteur de 470 000 € afin de financer les études de programmation et de conception des opérations de construction des centres de secours de Saint-Valéry-sur-Somme (150 000 €) et Conty (92 000 €), et la subvention à la commune de Bernaville (230 000 €). S'agissant de Saint-Valéry-sur-Somme et Conty, à défaut de commencement d'exécution sur 2020 (absence de terrain et de financement), il est proposé de réinscrire les crédits au budget 2021 à hauteur de **242 000 €**. S'agissant de Bernaville, l'opération a été lancée sous maîtrise d'ouvrage de la commune, ce qui nécessite de reporter les crédits à hauteur de 75 000 €, conformément à l'engagement financier pris par le SDIS. Le versement du solde de la subvention, soit 155 000 €, devrait intervenir à la fin de l'opération, soit en 2022.

Le lancement de l'opération de rénovation et d'extension du Centre de Secours de Vignacourt peut également être envisagé en 2021, la commune ayant validé le principe de réaliser les travaux, lui permettant ainsi de solliciter la DETR, et l'appui technique du SDIS. **37 500 €** de subvention pourraient être programmés en 2021, soit 10% du montant HT de l'opération.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel Immobilier adopté lors du CASDIS du 20 décembre 2019, **270 000 €** de crédits de paiement ont été prévus en 2021 pour financer les études préalables à la construction du centre de secours La Hotoie à Amiens. Il est proposé de maintenir ces crédits.

A ces nouvelles opérations, s'ajoutent la maintenance et l'entretien de l'ensemble des casernements pour lesquels une Autorisation de Programme annuelle de **700 000 €** vous est proposée. Parallèlement, l'étude Sureté-Sécurité n'a pu être menée en 2020. Cette étude est à réinscrire au budget 2021 pour **20 000 €**.

#### *Le Centre Logistique commun CD/SDIS :*

Les besoins ayant été revus, le montant global de l'opération a été actualisé à 6 millions, soit un montant de 3 millions à la charge du SDIS. L'année 2020 a été dédiée aux diagnostics et aux études de programmation. L'année 2021 devrait être consacrée à la fin de la programmation, l'organisation du concours sur esquisse et le démarrage des études. Les prévisions de dépenses s'élevant à 100 000 € en 2021, la part du SDIS est évaluée à **50 000 €**.

#### *La Direction :*

L'opération de construction du centre de secours La Hotoie est liée à celle de la réhabilitation du site de la Direction. Une première étude a été réalisée et a estimé les travaux de réhabilitation (électricité, menuiseries extérieures, ascenseurs, groupe électrogène) à 2,5 millions. Cette opération devrait impacter le budget 2021 à hauteur de **250 000 €**.

#### *L'atelier automobile d'Abbeville :*

Le Conseil Départemental a élaboré un programme de travaux de réaménagement du site de l'atelier automobile d'Abbeville. Il prévoit un coût d'opération de 1,3 million. Il envisage de débiter les travaux au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour les finir en 2022. 550 000 € de dépenses sont prévues en 2021. La clé de financement étant celle arrêtée dans la convention constitutive du Garage Départemental et ses avenants, à savoir 46,9% pour le SDIS et 53,1% pour le Département, la participation du SDIS est évaluée à **258 000 €**.

Au total, **1,532** million d'investissements immobiliers et **295 500 €** de subventions immobilières pourraient être programmés en 2021.

## 2. Les matériels

Une autorisation de Programme de 12,8 millions a été ouverte en 2019 pour les matériels roulants. Conformément aux engagements financiers pris, le SDIS consacrera, en 2021, **2,538 millions** pour l'achat de nouveaux véhicules (VSAV, CCR, etc.).

Par ailleurs, le montant des investissements mobiliers prévus pour 2021 est de **2,441 millions** comprenant notamment l'armement des nouveaux véhicules et le renouvellement des équipements d'habillement :

	BP 2020	orientations 2021
- Licences et brevets	156 100	150 000
- Réseaux de transmission	87 000	127 500
- Réseaux d'alerte		80 000
- Matériels embarqués	545 800	442 100
- Habillement	541 000	782 000
- Matériels médico-secouristes	256 700	299 300
- Spécialités	60 000	92 000
- Matériels de formation	62 600	53 325
- EPI – ARI	75 000	109 000
- Matériels techniques	192 000	173 860
- Matériels de sport	23 000	23 500
- Matériels informatiques	174 900	80 000
- Matériels de bureau et mobilier	55 900	27 650

A noter que le SDIS s'est engagé à verser une subvention de **118 000 €** au projet NEXSIS et une subvention d'équilibre au budget annexe du Garage Départemental. Celle-ci est évaluée à **100 000 €**.

### **B. Modalités de financement**

#### 1. Les subventions

##### *Le Département*

Chaque année, le Département participe au financement des investissements mobiliers et immobiliers (hors projets cofinancés par les Communes et/ou les EPCI). Une Autorisation de Programme de 5 millions a été ouverte par le Département pour la période 2017-2022 et les crédits de paiement pour 2021 seront de 1,5 million.

En complément, le Conseil Départemental pourrait verser une subvention de 149 000 € pour la construction des casernes de Saint-Valéry-sur-Somme, Conty et La Hotoie à Amiens, soit 35% du montant HT des opérations.

##### *Les Communes et/ou les EPCI*

Les subventions des Communes de Saint-Valéry-sur-Somme, Conty et Amiens s'établiraient respectivement à 37 500 €, 23 000 € et 67 500 €.

##### *Le FEDER*

En 2020, la Région Hauts-de-France a accordé une subvention de 250 000 € dans le cadre du projet de dématérialisation des fiches bilans programmée au titre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Picardie 2014-2020. La Région Hauts-de-France pourrait attribuer une subvention complémentaire de 83 000 € au titre du Programme Opérationnel FEDER 2021-2027.

#### 2. Les ressources propres

Elles se composent des amortissements et du FCTVA. Pour 2021, déduction faite de la charge de la dette (évaluée à 2,120 millions) qui doit obligatoirement être financée par ces recettes, elles représentent **2,246 millions**.

### 3. Les excédents

L'excédent d'investissement 2020 net, c'est-à-dire après report des crédits, est évalué à **1,375 million** (sous réserve des réalisations 2020). Il permettra de financer une partie de nos dépenses sans recourir à l'emprunt.

Dans le même objectif, une partie de l'excédent de fonctionnement pourrait être transféré au financement des dépenses d'investissement, lors de l'affectation des résultats 2020.

### 4. L'emprunt

Les différentes alternatives présentées permettent d'autofinancer une grande partie des investissements 2021. Pour le reste, un emprunt devra être mobilisé.

L'état de la dette joint en annexe 4 vous permettra, par ailleurs, d'évaluer la capacité du SDIS à mobiliser de nouveaux emprunts.

#### Orientations budgétaires 2021

	BP 2020	orientations 2021
<b>Les recettes (1)</b>		
- Subvention du Département	1 706 075	1 649 000
- Subvention des communes/EPCI	176 625	128 000
- Subvention FEDER	250 000	83 000
- Amortissement net *	3 479 000	3 483 000
- FCTVA	1 059 000	883 000
- Autres (cessions d'immobilisations)	36 400	36 400
- Reprise des excédents N-1	-	2 474 000
- Emprunt	1 599 600	432 300
- Virement section fonctionnement	247 000	-
<b>Les dépenses (2)</b>		
- Capital de dette	2 049 000	2 120 000
- Dépenses immobilières	1 526 500	1 532 000
- Matériels	4 737 700	4 979 200
- Autres (subventions, frais insertion)	240 500	537 500

\* Recettes d'amortissement déduction faite de la neutralisation et de l'amortissement des subventions

En conclusion, cette année encore, face aux contraintes budgétaires, les arbitrages à opérer confirmeront l'engagement du SDIS dans une démarche d'optimisation. C'est également dans cette optique que le SDACR a été adopté, dans l'objectif de trouver le meilleur compromis entre contraintes financières et nécessité de maintenir un niveau de sécurité optimale dans le département.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration**

**DECIDE**

Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2021 a eu lieu.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour 0  
          Contre 0  
          Abstentions 0



# *Analyse financière rétrospective*

## *2015-2019*



## I/. Le fonctionnement : 2015 - 2019

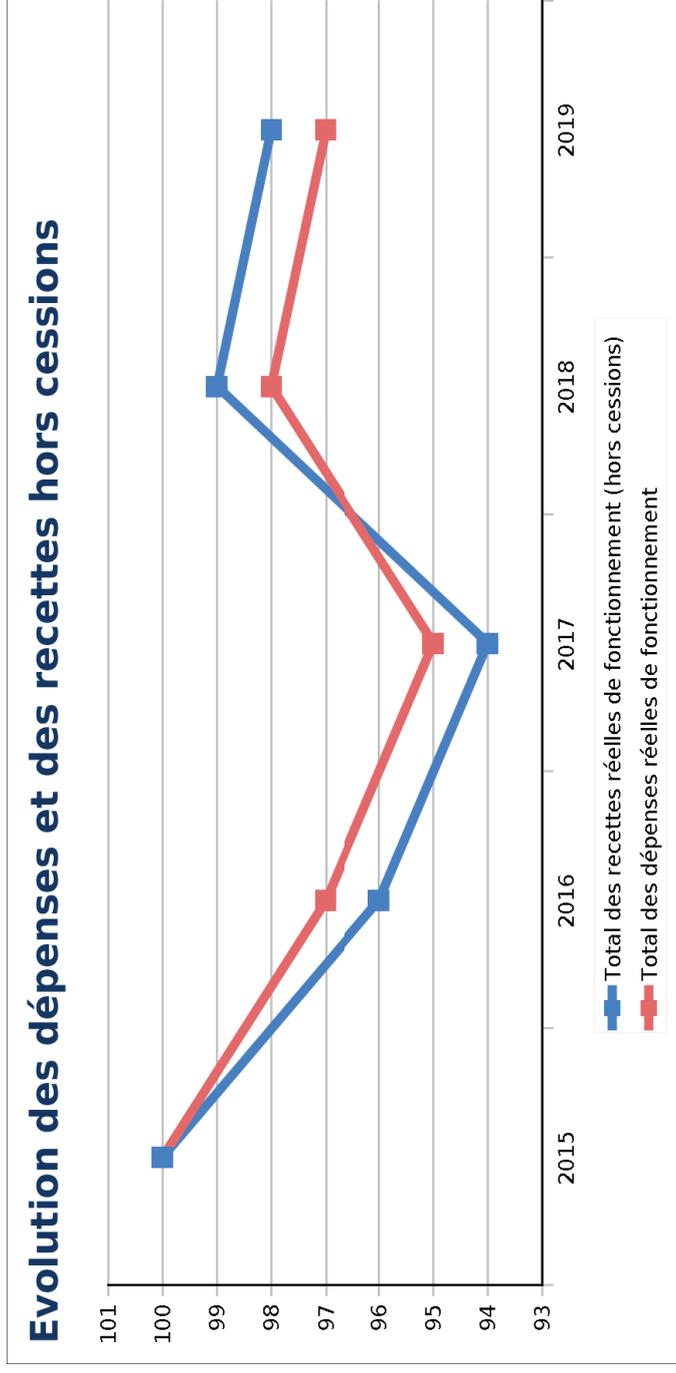
### B/. Evolution de la section de fonctionnement

Entre 2015 et 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué plus rapidement que les recettes.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution moyenne 2015/2019
Frais de personnel	34 829 520	34 059 150	33 983 049	33 558 870	34 108 444	-0,51%
Charges à caractère général	6 158 684	5 622 527	5 322 647	3 832 900	3 823 701	-10,57%
Charges financières	1 089 224	913 568	785 334	722 448	657 114	-11,80%
Autres dépenses de fonctionnement	229 330	273 664	268 527	3 208 258	2 390 795	271,68%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>42 306 758</b>	<b>40 868 908</b>	<b>40 359 557</b>	<b>41 322 476</b>	<b>40 980 053</b>	<b>-0,77%</b>
Contributions communes et EPCI	18 164 867	18 164 867	18 237 663	18 414 199	18 784 385	0,84%
Contributions Département	27 445 000	26 072 750	24 769 000	25 000 000	25 000 000	-2,27%
Produits des services et du domaine	983 344	662 628	793 685	2 481 912	1 913 798	44,25%
Autres recettes de fonctionnement	731 977	790 101	858 692	1 103 041	667 198	1,39%
<b>Recettes réelles</b>	<b>47 325 188</b>	<b>45 690 346</b>	<b>44 659 041</b>	<b>46 999 151</b>	<b>46 365 382</b>	<b>-0,46%</b>

- ❖ Les **charges à caractère général** ont diminué de 10,6% entre 2015 et 2019. Cette évolution résulte de la mutualisation des ateliers automobiles situés à Glisy et Abbeville au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec le transfert des charges de carburant, de pièces détachées, de réparations automobiles, de télépéages et d'assurance automobile au budget annexe. De ce fait, **les autres dépenses de fonctionnement** ont progressé de 272% principalement en raison du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe mais également par la constitution de provisions au vu de l'incertitude des recettes SMUR et des pénalités de retard au CS de Roye : on note, cependant, une diminution de 25,4% de ces charges entre 2018 et 2019 liée à la baisse des provisions au vu des contentieux en cours avec les CHU.
- ❖ Les **dépenses de personnel** ont diminué de 2015 à 2018 (- **1,2%**). Cette évolution s'est inversée à partir de 2019, du fait de la revalorisation du taux d'astreinte diurne des SPV, la prise en compte du GVT et la mise en place du CIA pour les PATS : on note ainsi une augmentation de **1,6%** de ces charges entre 2018 et 2019.
- ❖ Les **charges financières** ont diminué fortement entre 2015 et 2019 (**-11,8%**). C'est la conséquence du ralentissement des investissements immobiliers, de la faible mobilisation de l'emprunt, du refinancement et du remboursement de plusieurs prêts en 2015 et 2016.

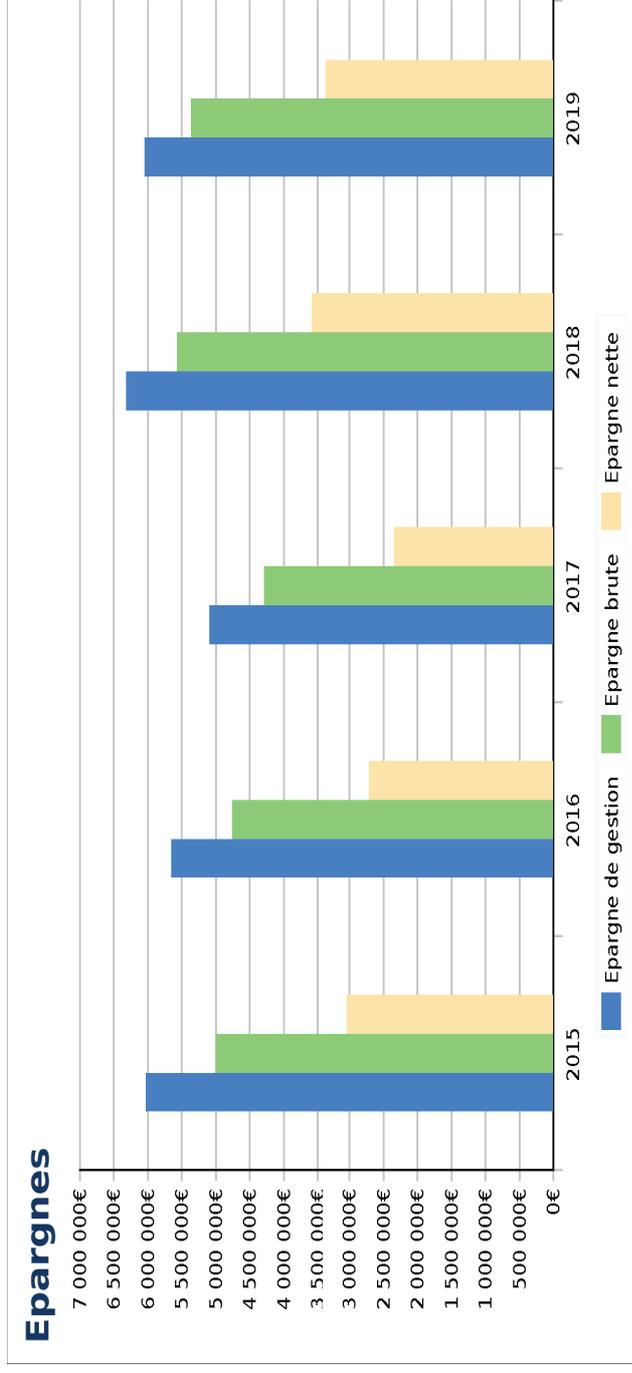
Jusqu'en 2017, la baisse des recettes a été supérieure à celle des dépenses. Cette évolution s'est inversée à partir de 2018. Il en résulte une amélioration de l'épargne.



## B/. Evolution de l'épargne et du résultat de fonctionnement

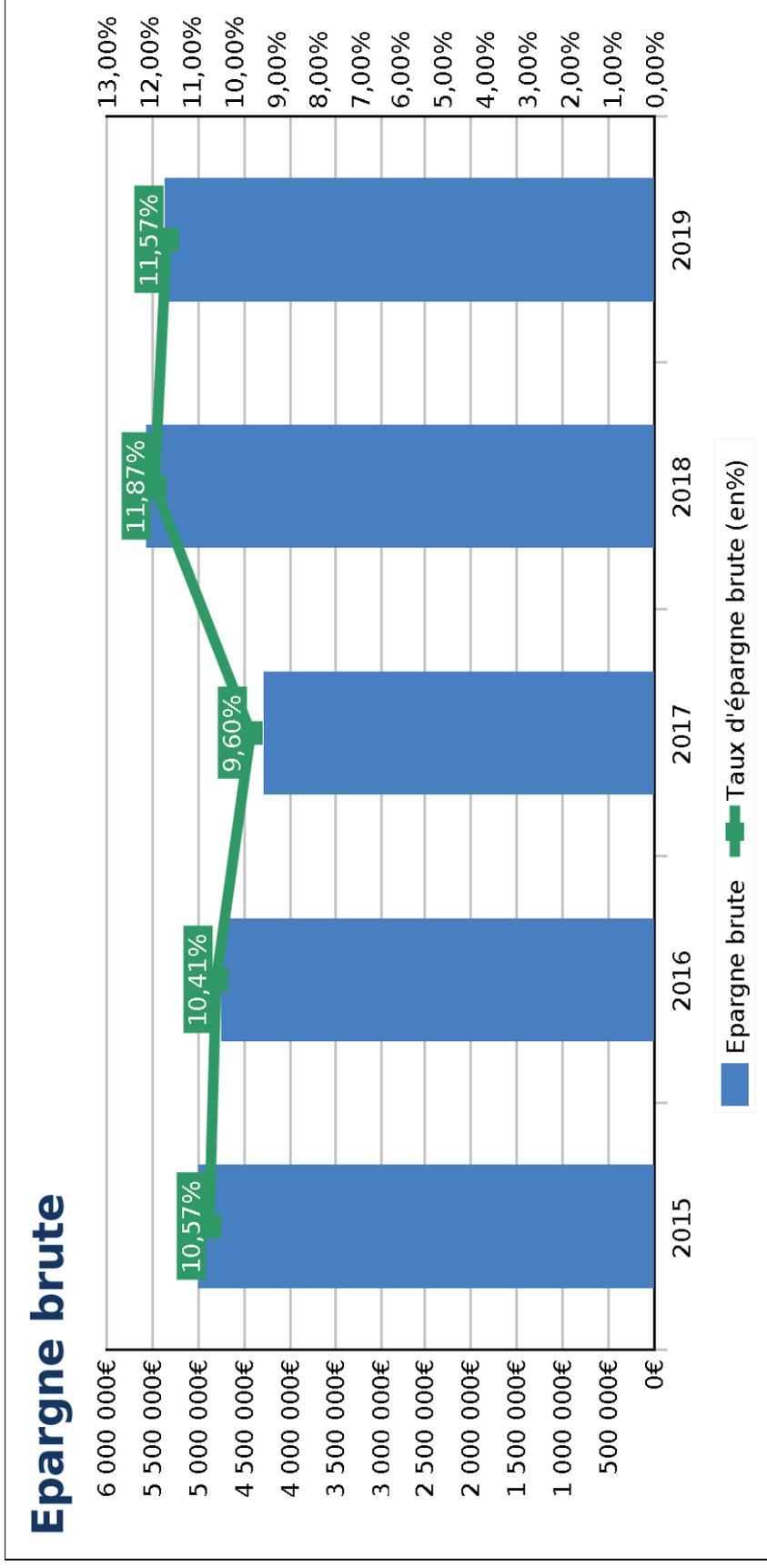
L'épargne brute permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de contribuer au financement des investissements. En 2019, elle s'élève à 5,4 Millions d'euros, soit une augmentation de 0,4 Million d'euros par rapport à 2015. Parallèlement, l'épargne nette a augmenté de 3 à 3,4 Millions d'euros. Elle permet d'autofinancer 60% des dépenses d'équipements.

**En 2019, elles se situent au-dessus de la moyenne des SDIS de même catégorie.**





De 2015 à 2019, le taux d'épargne gagne 1 point. Il est de 11,6% en 2019 contre 10,6% en 2015. **Il est supérieur à la moyenne des SDIS de même catégorie (9,7%).**



Pour les prochaines années, l'enjeu sera de maintenir une épargne brute d'au moins 4 Millions d'euros pour contribuer au financement des investissements et garantir l'équilibre budgétaire.

Le résultat de fonctionnement a augmenté sur la période 2015 à 2019, passant de 710 K€ en 2015 à 1,9 M€ en 2019. Il se situe au-dessus de la moyenne des SDIS de même catégorie. C'est le reflet de l'augmentation de l'épargne brute à partir de 2018.

Grâce à la reprise de l'excédent antérieur, le SDIS achève l'exercice 2019 avec un résultat de clôture de 2,1 M€.

<b>Solde des opérations réelles de fonctionnement</b>	<b>5 018 429</b>	<b>4 821 437</b>	<b>4 299 483</b>	<b>5 676 675</b>	<b>5 385 328</b>
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 819 318	1 576 695	1 392 824	1 475 102	1 417 673
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	6 127 686	6 031 785	5 615 018	5 493 387	4 919 861
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>710 062</b>	<b>366 347</b>	<b>77 289</b>	<b>1 658 389</b>	<b>1 883 140</b>
Excédent antérieur reporté	1 622 054	2 332 116	2 698 464	875 753	605 913
<b>Résultat brut de clôture</b>	<b>2 332 116</b>	<b>2 698 463</b>	<b>2 775 753</b>	<b>2 534 143</b>	<b>2 489 053</b>
Restes à réaliser	312 136	346 074	400 354	264 913	378 470
<b>Résultat net de clôture</b>	<b>2 019 980</b>	<b>2 352 389</b>	<b>2 375 399</b>	<b>2 269 230</b>	<b>2 110 582</b>

## II/. L'investissement : 2015 - 2019

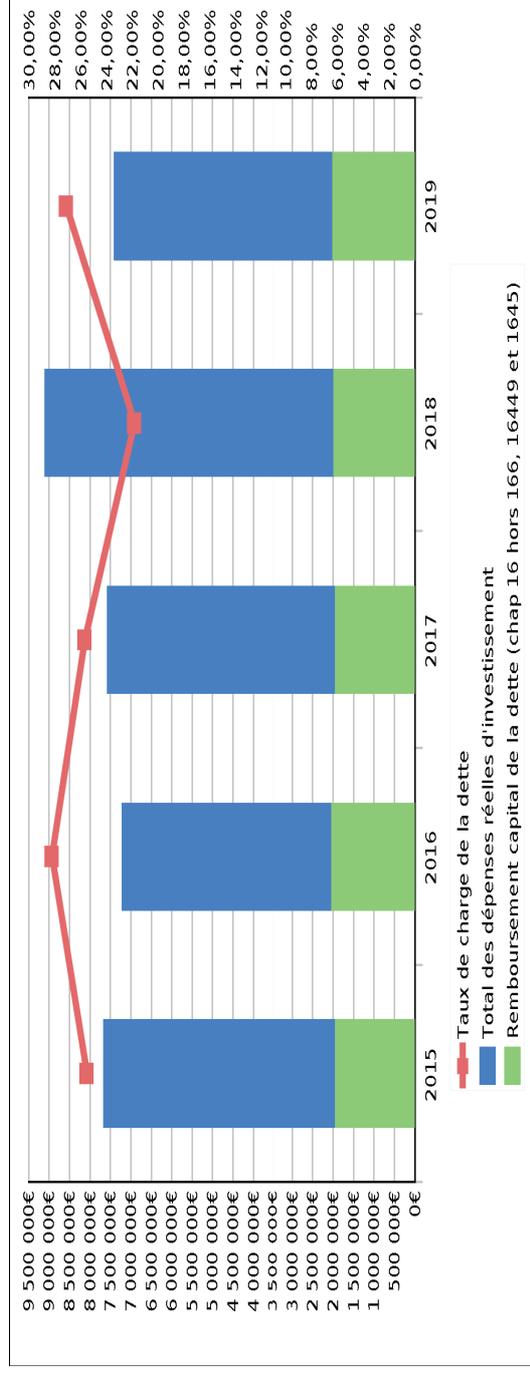
### A/. Evolution de la section d'investissement

Un effort important a été produit par le SDIS sur la période 2015 à 2019 afin de réduire son endettement. Seules les opérations immobilières en cours ont été poursuivies. De même, les dépenses mobilières ont été limitées sur la période 2015 à 2018. La reprise des excédents antérieurs a permis de ne pas recourir à l'emprunt. On note ainsi un excédent de clôture positif, en forte baisse depuis 2015.

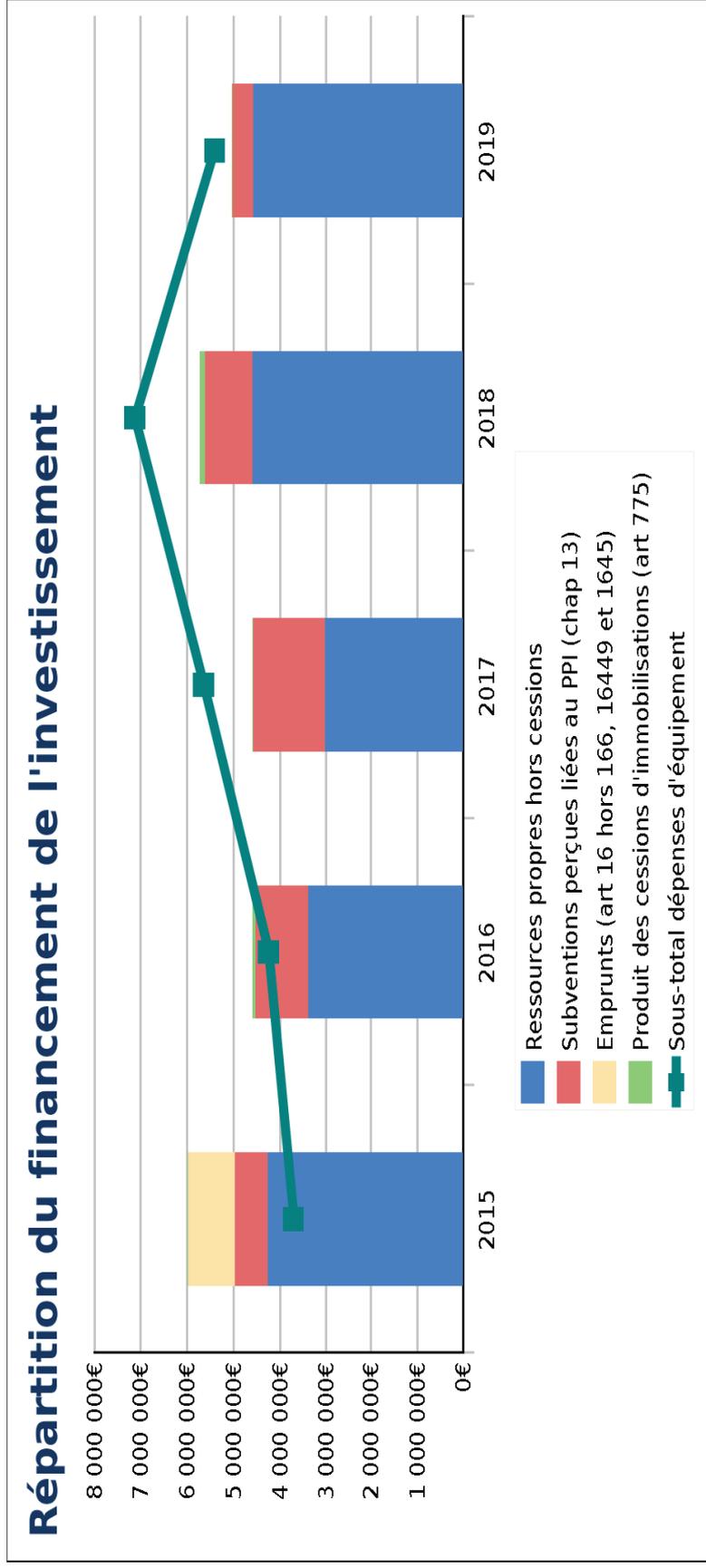
LIBELLE	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Remboursement du capital de la dette	1 954 160	2 037 980	1 944 413	1 986 471	2 009 574
Refinancement ou remboursement de la dette	2 010 834	938 800	0	0	0
Dépenses mobilières	3 158 850	2 951 359	2 616 552	1 764 023	4 244 287
Dépenses immobilières	544 538	1 292 239	3 021 255	5 332 358	972 270
Autres dépenses d'investissement	1 527	3 176	1 460	25 372	185 539
<b>Dépenses réelles</b>	<b>7 669 910</b>	<b>7 223 554</b>	<b>7 583 680</b>	<b>9 108 225</b>	<b>7 411 670</b>
FACTVA	1 024 838	645 954	672 981	994 633	1 169 102
Subventions CG / CR / Communes	894 056	1 160 784	1 559 527	1 034 629	489 039
Emprunts	1 000 001	0	0	0	0
Refinancement de la dette	2 010 834	0	0	0	0
<b>Recettes réelles</b>	<b>4 929 729</b>	<b>1 806 739</b>	<b>2 232 509</b>	<b>2 029 262</b>	<b>1 658 141</b>
<b>Solde des opérations réelles d'investissement</b>	<b>-2 740 181</b>	<b>-5 416 815</b>	<b>-5 351 171</b>	<b>-7 078 963</b>	<b>-5 753 529</b>
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 819 318	1 576 695	1 392 824	1 475 102	1 417 673
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	6 127 686	6 031 785	5 615 018	5 493 387	4 919 861
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>1 568 186</b>	<b>-961 725</b>	<b>-1 128 977</b>	<b>-3 060 678</b>	<b>-2 251 340</b>
Affectation de l'excédent de fonctionnement	0	0	0	1 900 000	1 928 230
Excédent antérieur reporté	5 396 733	6 964 919	6 003 197	4 874 220	3 713 542
<b>Résultat brut de clôture</b>	<b>6 964 919</b>	<b>6 003 194</b>	<b>4 874 220</b>	<b>3 713 542</b>	<b>3 390 432</b>
Restes à réaliser	-6 907	1 298 270	1 387 167	1 903 681	2 718 920
<b>Résultat net de clôture</b>	<b>6 971 826</b>	<b>4 704 924</b>	<b>3 487 053</b>	<b>1 809 862</b>	<b>671 512</b>

Sur l'ensemble de la période, le SDIS a réalisé 25,9 millions d'euros d'équipements avec un pic en 2018. Compte-tenu de la situation financière difficile, les projets d'investissement immobilier et mobilier ont été ralentis. De 2014 à 2017, les dépenses d'équipement se situaient en-dessous de la moyenne de la strate. En 2018, elles étaient supérieures à celles de la catégorie avec 12 € par habitant. En 2019, elles redevenaient inférieures à celles de la strate avec 9 € par habitant.

- ✓ Concernant les investissements immobiliers, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 11,2 millions d'euros de dépenses afin de financer notamment les travaux des Centres de Secours d'Amiens Ferry, Gamaches et Val de Somme. Les programmes immobiliers ont été priorités afin de limiter le recours à l'emprunt.
- ✓ Concernant les acquisitions de matériels, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 14,7 millions de dépenses. Si ces dépenses ont diminué sur la période 2015 à 2018, l'effort de renouvellement a été particulièrement soutenu en 2019 (4,2 millions d'euros).



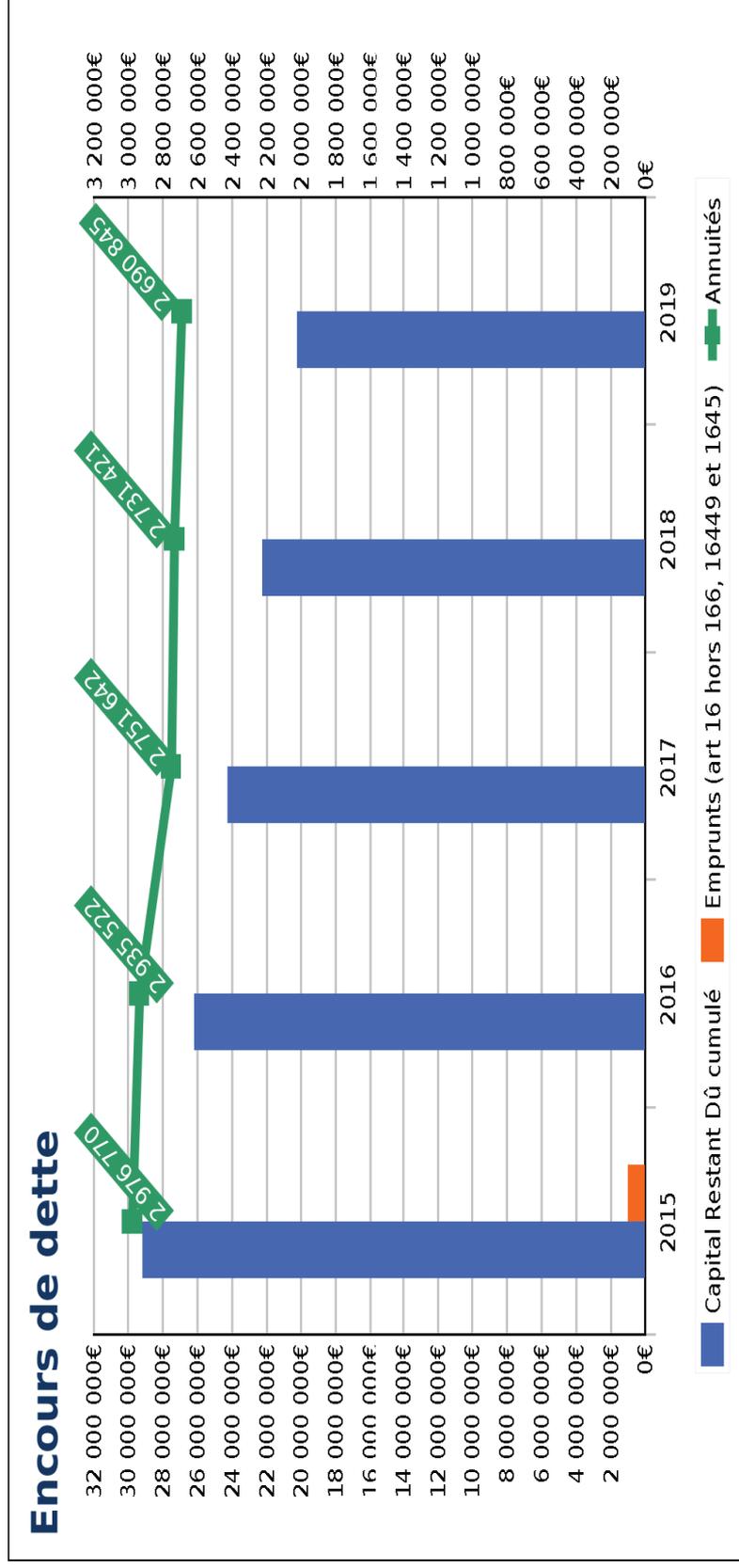
Pour financer ces investissements d'un montant de 25,9 Millions d'euros, le SDIS a utilisé ses ressources propres (épargne nette, FCTVA) pour 19,5 Millions d'euros, soit **75%** des investissements. Il a perçu 5,1 Millions d'euros de subventions d'équipement versées essentiellement par le Conseil Départemental, soit **26%**. Il a souscrit 1 Million d'euros d'emprunts, soit **3,8%**. Le complément (0,3 Million d'euros) a été prélevé sur le fonds de roulement (les réserves).





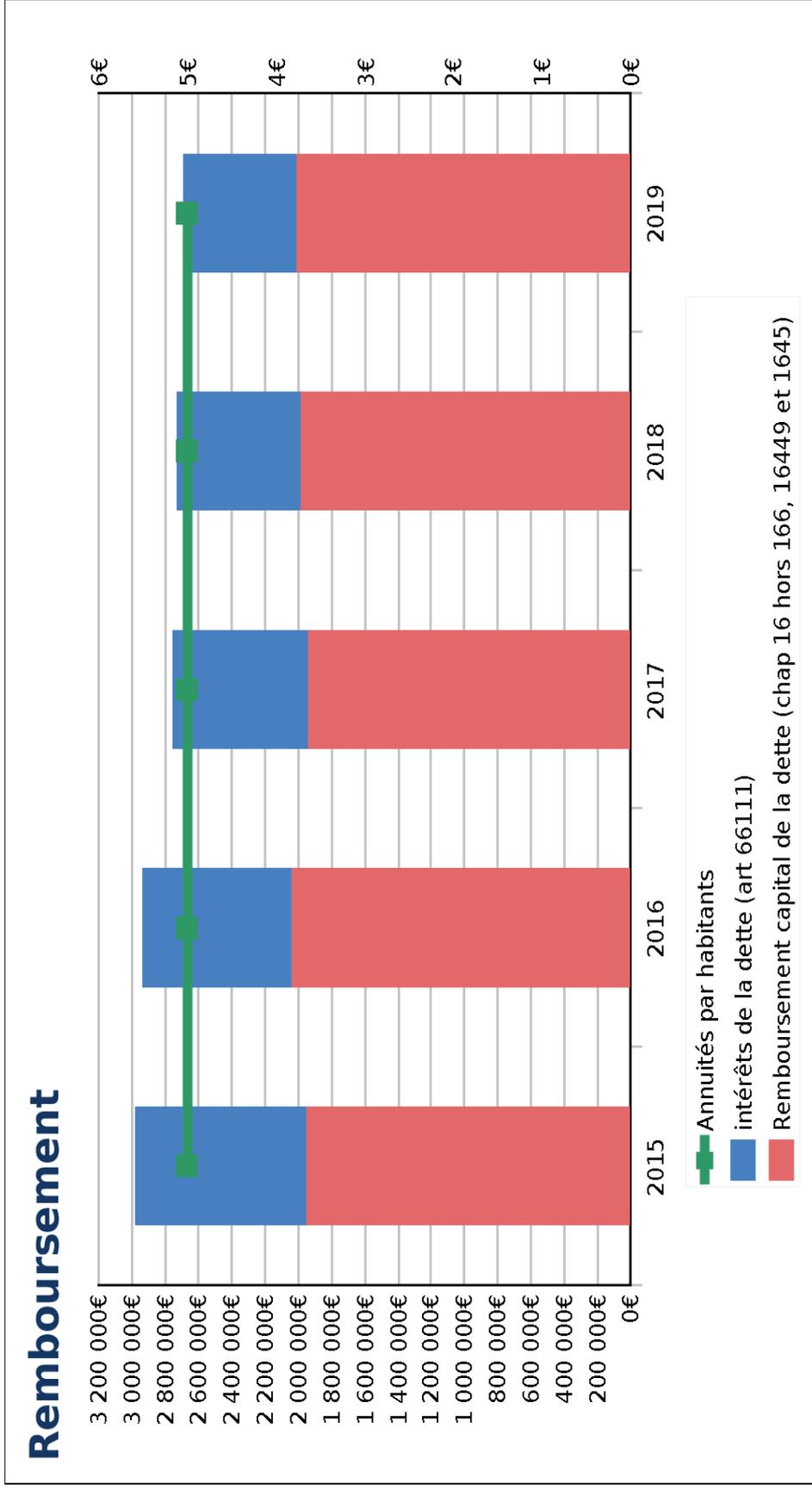
## B/. Evolution de la dette

La dette du SDIS s'élevait à 29,2 Millions d'euros au 31 décembre 2015. L'endettement a fortement diminué sur la période 2015 à 2019 pour atteindre un montant de 20,2 Millions d'euros fin 2019. C'est le résultat d'une nouvelle politique d'investissement rationalisée, pour tenir compte des contraintes budgétaires structurelles. **Malgré tout, elle reste au-dessus de la moyenne de la strate en 2019 (35 € par habitant contre 25 € par habitant pour la catégorie).**



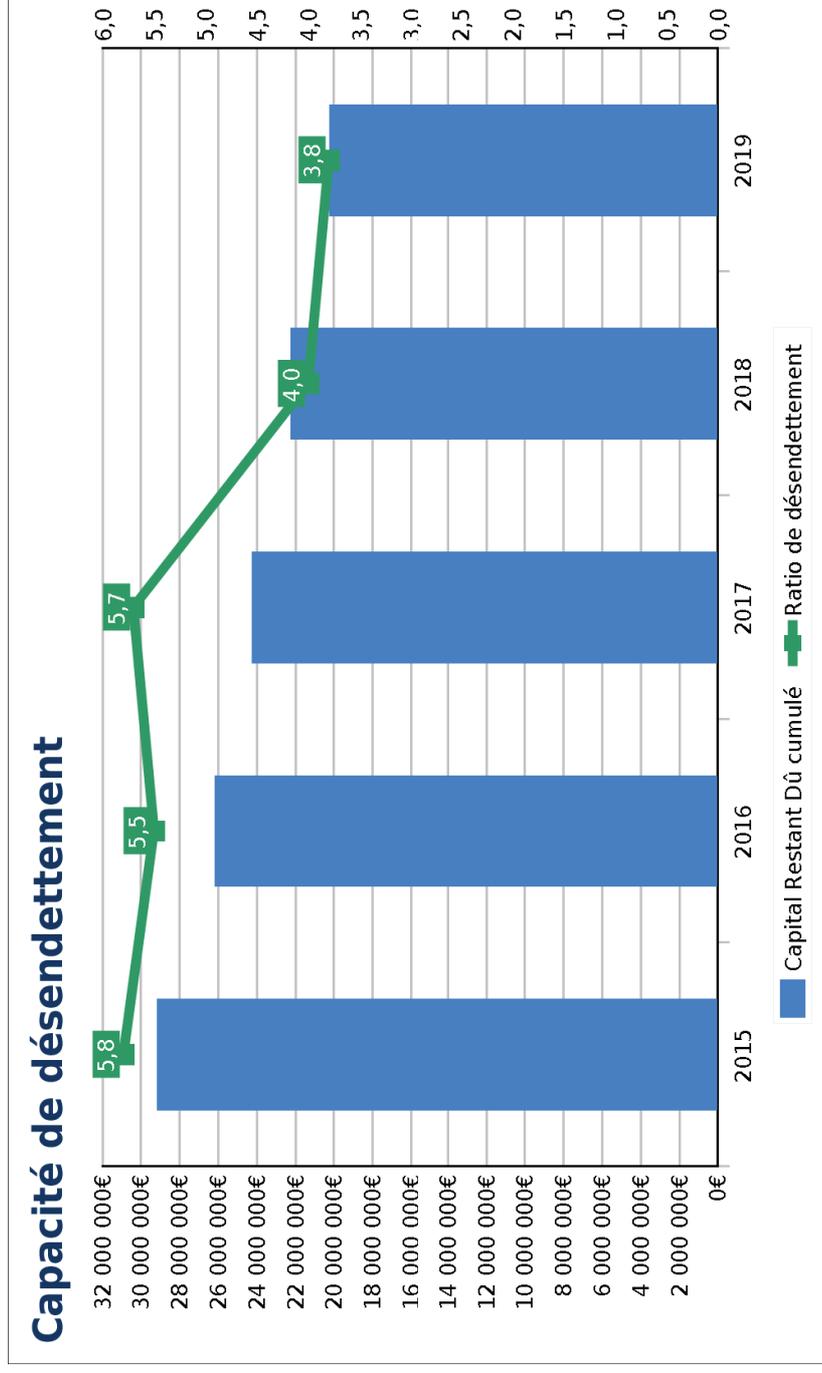


Dans le même temps, l'annuité de la dette a diminué sur toute la période, passant de 3 Millions d'euros en 2015 à 2,7 Millions d'euros en 2019. Cette baisse concerne essentiellement les intérêts.





La capacité de désendettement du SDIS est passée de 5,8 ans à 3,8 ans. Cela signifie que si, chaque année, le SDIS consacrait l'intégralité de l'autofinancement au remboursement de sa dette, celle-ci serait remboursée au bout de 3,8 ans. **Même s'il est supérieur à la moyenne de la strate en 2019, ce ratio est considéré comme bon au regard des standards (le seuil de vigilance se situant généralement autour de 10-11 ans).**



## ANNEXE 2

### L'épargne du SDIS

en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Prévisions CA 2020
- Recettes réelles	45 689	44 659	46 999	46 365	46 259
- Dépenses réelles	40 869	40 360	41 322	40 980	42 370
<b>Epargne brute</b>	<b>4 820</b>	<b>4 299</b>	<b>5 677</b>	<b>5 385</b>	<b>3 889</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>10,55%</b>	<b>9,63%</b>	<b>12,08%</b>	<b>11,61%</b>	<b>8,41%</b>

Seuil critique = < 8%

en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Prévisions CA 2020
- Epargne brute	4 820	4 299	5 677	5 385	3 889
- Remboursement de la dette	2 038	1 944	1 986	2 010	2 048
<b>Epargne nette</b>	<b>2 782</b>	<b>2 355</b>	<b>3 691</b>	<b>3 375</b>	<b>1 841</b>
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>6,09%</b>	<b>5,27%</b>	<b>7,85%</b>	<b>7,28%</b>	<b>3,98%</b>

## ANNEXE 3

La loi NOTRe du 7 août 2015 introduit de nouvelles dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Notamment, elle a pour objectif de rendre le débat plus transparent à l'égard des élus et des citoyens. Certaines informations doivent donc désormais figurer dans un rapport présenté à l'Assemblée, à savoir des éléments en matière de masse salariale et concernant l'évolution de la dette.

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, les éléments d'informations suivants vous sont présentés :

### **Les données relatives aux ressources humaines**

✓ **Effectifs** (au 31 décembre 2020)

	Au 31/12/2019	% de postes vacants	Au 31/12/2020 (prévisionnel)	% de postes vacants
Effectifs permanents créés pourvus	515	3,50 %	514	3,30%
	497		497	

✓ Evolution de la masse salariale

**Masse Salariale (dont indemnités comptable et élus)**  
2016 à 2020

	<b>BP + BS</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Excédent</b>	<b>Taux d'exécution</b>
<b>2016</b>	27 150 800,00	26 808 789,53	342 010,47	98,74 %
<b>2017</b>	27 309 700,00	26 992 521,48	317 178,52	98,84 %
<b>2018</b>	27 527 000,00	26 604 220,14	922 779,86	96,65%
<b>2019</b>	27 526 688,00	26 644 516,38	882 171,62	96,79%
<b>Prévisions 2020</b>	27 457 100,00	27 270 045,00	187 055,00	99,32%

**Masse salariale des effectifs volontaires (SPV)**  
2016 à 2020

	<b>BP + BS</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Excédent/ Déficit</b>	<b>Taux d'exécution</b>
<b>2016</b>	4 785 000,00	5 223 646,08	-438 646,08	109,17%
<b>2017</b>	5 109 000,00	5 257 349,29	-148 349,29	102,90%
<b>2018</b>	5 226 000,00	5 443 637,79	-217 637,79	104,16%
<b>2019</b>	5 615 000,04	5 855 255,18	-240 255,14	104,28%
<b>Prévisions 2020</b>	5 885 200,00	5 852 800,00	32 400,00	99,45%

✓ **Temps de travail**

La durée légale du travail, au sein du SDIS, est de 35 heures par semaine, soit 1607 heures par an. Le temps de travail est organisé selon différentes modalités, notamment dans les Centres d'Incendie et de Secours, conformément au Règlement Intérieur et aux délibérations du CASDIS du 5 octobre 2015 et du 17 décembre 2015.

✓ **Eléments de rémunération**

	Réalisations 2019	Evolution 2019/2018	Evolution % 2019/2018	Prévisions de réalisations 2020	Evolution 2020 /2019	Evolution % 2020/2019
Traitement de base des agents titulaires	12 246 296,04	+274 519,21	2,29%	12 042 600,00	- 203 696,04	-1,66%
Nouvelle bonification indiciaire	165 846,89	+11 010,42	7,11%	180 548,00	+14 701,11	+8,86%
Supplément familial de traitement	251 731,21	+4 641,75	1,88%	251 451,00	-280,21	-0,11%
Régime indemnitaire	6 750 449,81	-303 565,28	-4,30%	7 392 211,00	+641 761,19	+9,51%
Dont heures supplémentaires						
Rémunérations agents non titulaires	73 781,77	-15 898,12	-17,73%	146 887,00	+73 105,23	+99,08%
Cotisations sociales	6 892 784,80	-38 591,20	-0,56%	7 011 769,00	+118 984,20	+1,73%
Autres (indemnité du Payeur, indemnités des élus, cotisations CNFPT et Pôle emploi)	204 853,73	49 407,73	31,78%	228 579,00	+23 725,27	+11,58%
Indemnités perte d'emploi	/			16 000,00	+16 000,00	
<b>Total</b>	<b>26 585 744,25</b>	<b>-18 475,75</b>	<b>-0,07%</b>	<b>27 270 045,00</b>	<b>+684 300,75</b>	<b>+2,57%</b>

✓ **Avantages en nature**

**Logements en caserne et par nécessité absolue de service**  
2016 à 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre d'agents logés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>55</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>21</b>
<b>Départs dans l'année</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>Arrivées dans l'année</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'agents logés au 31 décembre</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>16</b>
<b>Coût global</b>	<b>203 638,99</b>	<b>155 560,73</b>	<b>114 293,83</b>	<b>82 104,68</b>	<b>77 278,55</b>

### Véhicules de fonction et de service

Emplois donnant droit à l'attribution d'un VL de fonction	Nombre VL	Emplois donnant droit à l'attribution nominative d'un VL de service	Nombre VL
DD SIS	1	CHEFS DE POLES	3
DDA	1	CHEFS DE GROUPEMENTS	5
		CHEFS SPP DE SERVICES	13
		CHEF DE L'EDIS	1
		CHEFS DE CSP	5
		CHEF DU CTA-CODIS	1
		ADJOINTS CHEFS DE CSP	5
		CHEFS SPP DE CS MIXTES	9

### ANNEXE 4

#### Les données relatives à la dette du SDIS de la Somme

##### I - Tableau de bord

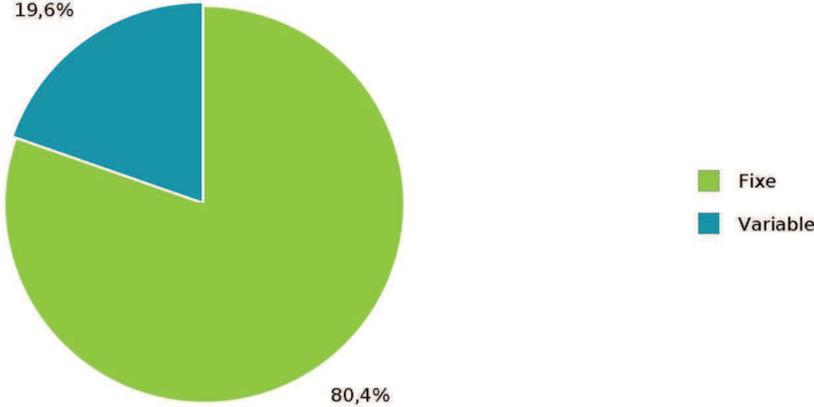
Le nombre d'emprunts est de 13, répartis auprès de 6 établissements prêteurs. Il ne devrait pas augmenter entre 2019 et 2020, le SDIS n'ayant pas prévu d'emprunter d'ici la fin de l'année.

Eléments de synthèse	31/12/2019	Prévision au 31/12/2020	Variation
Dette globale	20 241 335 €	18 193 227 €	↓
Taux moyen	3,12%	3,10%	↓

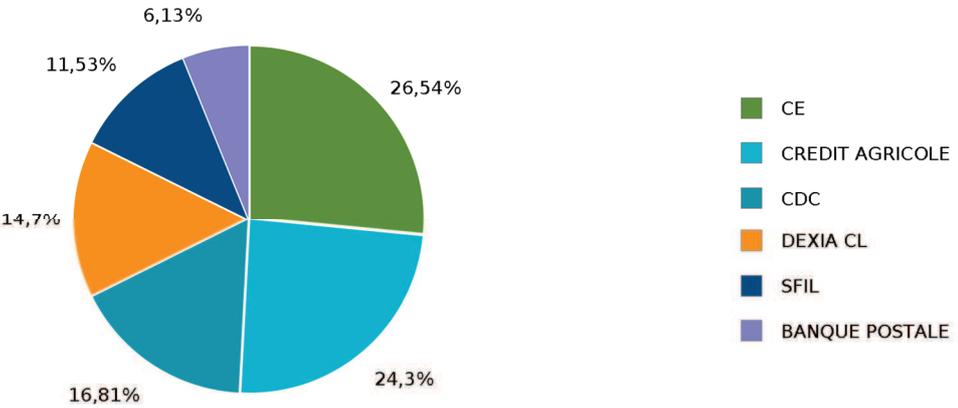
Entre 2019 et 2020, l'encours de dette devrait baisser de 2,048 millions.

## II - Les caractéristiques de la dette

### II.1 Dette par type de risque

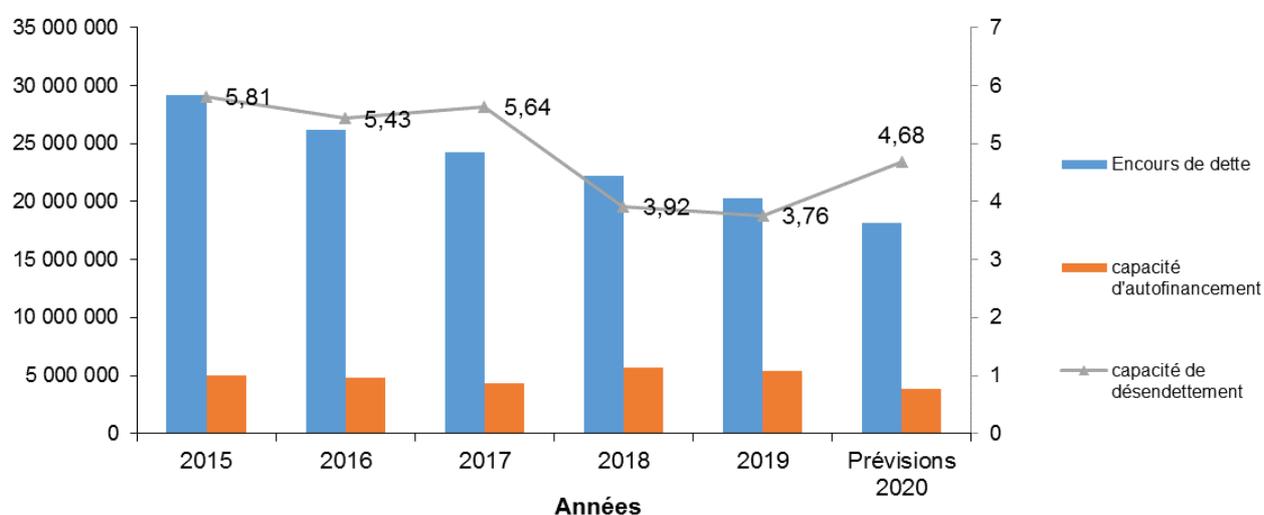


### II.2 Dette par prêteur



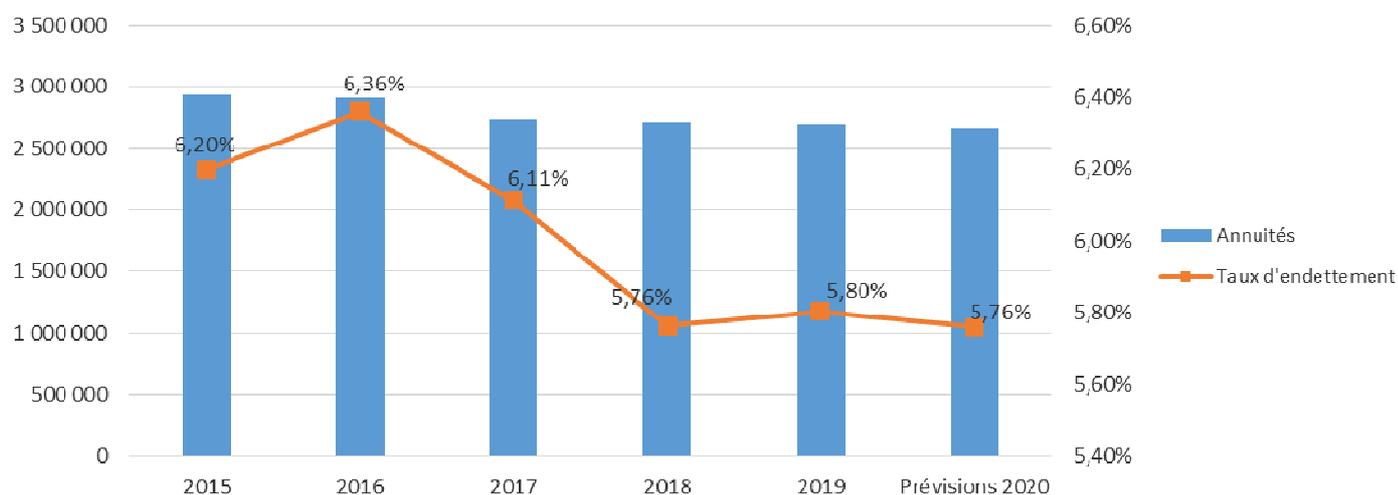
### III – L'analyse rétrospective de la dette

#### Encours de la dette et capacité de désendettement 2015-2020



La capacité de désendettement devrait augmenter entre 2019 et 2020 pour passer de 3,76 à 4,68 ans en raison de la baisse de la capacité d'autofinancement. Cela signifierait qu'il faudrait moins de 5 ans au SDIS pour solder sa dette s'il consacrait l'intégralité de l'autofinancement au remboursement de sa dette.

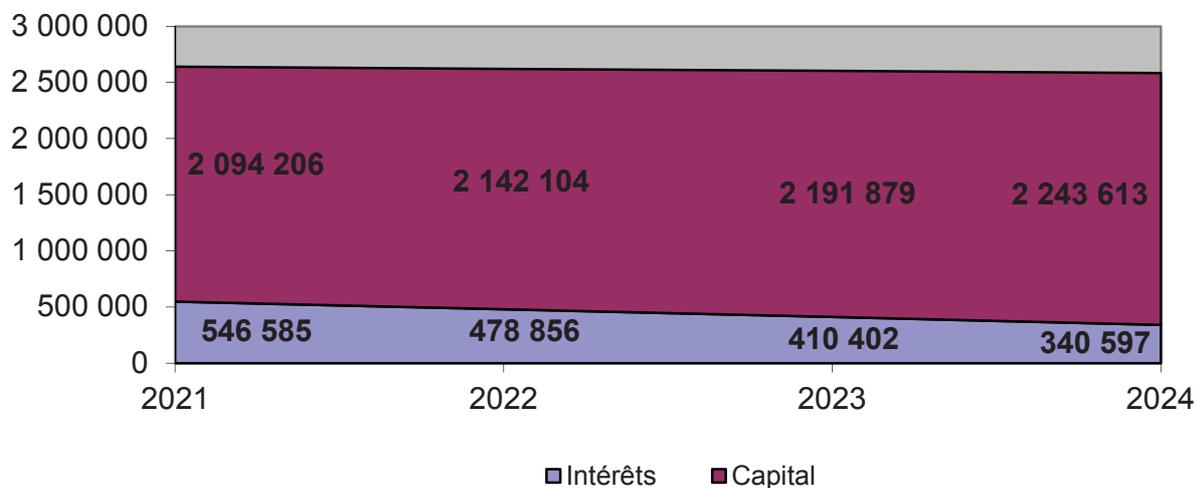
#### Annuités et taux d'endettement 2015-2020



Le taux d'endettement devrait diminuer par rapport à 2019. Cette baisse résulterait d'une légère diminution des annuités de la dette.

## IV – L’extinction de la dette (hors emprunt nouveau sur la période 2021-2024)

### Extinction de la dette ancienne 2021-2024



### ANNEXE 5

### Les objectifs d’évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 introduit de nouvelles obligations pour les collectivités concernées par le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB). L’article 13 dispose ainsi que les collectivités doivent présenter les objectifs d’évolution :

- Des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- Du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces objectifs d’évolution s’entendent tous budgets confondus.

Conformément à cet article, les éléments d’informations suivants vous sont présentés :

DRF Budget Principal N-1 en €	DRF Budget Annexe N-1 en €	Total DRF N-1 en €	DRF Budget Principal N en €	DRF Budget Annexe N en €	Total DRF N en €	Evolution totale en €	Evolution en %
43 335 000	5 912 500	49 247 500	44 464 184	5 912 500	50 376 684	1 129 184	2,29%

Emprunt nouveau Budget Principal en €	Emprunt nouveau Budget Annexe en €	Emprunt nouveau total en €	Remboursement en capital Budget Principal en €	Remboursement en capital Budget Annexe en €	Remboursement en capital total en €	Besoin de financement total en €
432 300	0	432 300	2 120 000	0	2 120 000	- 1 687 700



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D2_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Débat d'orientation budgétaire 2021 du SDIS de la Somme
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	930
Nom original :		
D2.pdf	application/pdf	2677039
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2677039

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h55min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h55min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h55min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h55min39s	Reçu par le MI le 2020-10-28



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D2_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Débat d'orientation budgétaire 2021 du SDIS de la Somme
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	930
Nom original :		
D2.pdf	application/pdf	2677039
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2677039

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h55min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h55min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h55min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h55min39s	Reçu par le MI le 2020-10-28



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF  
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 19 Octobre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance le 19 octobre 2020 à 14h30, à l'Ecole Départementale du SDIS, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 - Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)	x		
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)			
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
<b>Représentants des Communes</b>			
		x	
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)			
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Hervé BOULARD	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers</b>		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers</b>		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
<b>Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP</b>		
Olivier DEVIN (T)	X	
Olivier DELATTRE (S)		X
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur LECLABART et Mme HOLLEVILLE-MILLAT ont quitté respectivement la séance à 15h50 et 16h17.

La séance s'est clôturée à 16h35.

## **DELIBERATION N°3**

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 DU GARAGE DEPARTEMENTAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment son article L1424-27 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°10 du C.A.S.D.I.S en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2020, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant l'exposé ci-dessous ;

Les orientations budgétaires pour 2021 s'inscrivent dans le cadre de la convention de mutualisation des ateliers automobiles du Conseil Départemental et du SDIS de la Somme. L'objectif est de renforcer l'efficacité du service rendu et permettre des économies de fonctionnement en optimisant et rationalisant les moyens et les ressources existants.

Je vous propose de débattre des orientations budgétaires 2021, tant sur la partie fonctionnement (I) qu'en matière d'investissement (II).

#### **Partie I. Les orientations en fonctionnement**

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des dépenses (A) et des recettes (B).

##### **A. Les dépenses de fonctionnement attendues pour 2021 :**

###### ***1. Les charges à caractère général***

Les charges à caractère général représentent le principal poste de dépenses du Garage Départemental avec 71% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se composent des charges inhérentes à l'activité propre du Garage Départemental (carburant, pièces détachées, prestations extérieures, assurances, télépéages, etc.) et des frais généraux (fluides, maintenance, assurance du bâtiment, nettoyage des locaux, etc.). Leur évolution maîtrisée est nécessaire pour garantir au Département et au SDIS de ne pas subir une hausse excessive de leur participation.

Pour 2021, un maintien du niveau de ces charges est projeté. En effet, la baisse des prestations extérieures (liée au développement de travaux en interne et au transfert de certaines dépenses à la section d'investissement) et la situation actuelle des prix de carburants devraient permettre de compenser l'augmentation des cotisations d'assurances (liée à la hausse de 8% de la prime d'assurance Département

attendue en 2021 au vu de la sinistralité) et des pièces détachées (due à la reconstitution du stock et aux nombreuses réparations automobiles réalisées en interne).

## **2. Les charges de personnel**

Les dépenses de personnel représentent le 2<sup>ème</sup> poste de dépenses de fonctionnement du Garage Départemental.

L'effectif des personnels permanents était de 40 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2020. 27 provenaient du Département et 13 du SDIS. Cet effectif ne devrait pas évoluer en 2021. Aucune augmentation de ces charges par rapport au budget 2020 n'est donc projetée. Malgré tout, le SDIS devra assumer l'augmentation des charges de personnel liées au GVT et l'ajustement de l'IFSE pour les personnels du SDIS.

En synthèse, il est proposé de reconduire le budget 2021 à l'identique par rapport à 2020, soit 5 942 500 €. L'excédent 2020 net, c'est-à-dire après financement des restes à réaliser, estimé à 92 000 €, permettra, au besoin, d'ajuster les dépenses de fonctionnement lors du budget supplémentaire.

## **B. Les recettes de fonctionnement pour 2021**

### ***Les participations du SDIS et du Département :***

Le budget de fonctionnement du Garage Départemental est financé exclusivement par les contributions du Département et du SDIS.

Compte-tenu du maintien des dépenses de fonctionnement, les participations des deux financeurs devraient rester stables, soit 4 012 376 € pour le Département et 1 930 124 € pour le SDIS. La clé de répartition qui s'applique est celle arrêtée dans la convention initiale et son avenant n°1, à savoir 32,48% pour le SDIS et 67,52% pour le Département.

## **Partie II. Les orientations en investissement**

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des dépenses (A) et des recettes (B).

### **A. Axes prioritaires des dépenses d'investissement 2021**

#### **1. L'immobilier**

##### *L'atelier automobile d'Abbeville*

Le Conseil Départemental a élaboré un programme de travaux de réaménagement du site de l'atelier automobile d'Abbeville. Il prévoit un coût d'opération de 1,3 million d'euros TTC, y compris aléas et frais divers. Les travaux devraient débuter au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour finir en 2022.

A ce titre, une AP de ce montant a été ouverte par le Conseil Départemental, maître d'ouvrage, à son Budget Primitif 2020. 550 000 € de crédits de paiement sont prévus en 2021. La clé de financement est celle arrêtée dans la convention constitutive du Garage Départemental et ses avenants, à savoir 46,9% pour le SDIS et 53,1% pour le Département. La participation annuelle du SDIS sera prévue sur son budget principal.

##### *La maintenance bâtementaire*

Pour mémoire, en 2020, 30 000 € ont été alloués pour les travaux de maintenance bâtementaire. Le budget 2021 pourrait prévoir la même somme.

#### **2. Les matériels**

Des investissements sont à prévoir en 2021 pour les grosses réparations automobiles, le renouvellement des matériels d'ateliers et les réparations externes dont le coût et la durabilité justifient leur transfert à la section d'investissement (cuves de liant). Le budget 2021 pourrait prévoir une somme

de 155 000 €, comme en 2020. L'excédent de fonctionnement permettra, lors du vote du budget supplémentaire, d'ajuster ces investissements.

## **B. Modalités de financement**

Les participations du Département et du SDIS et les ressources propres (FCTVA et amortissements) devraient permettre d'autofinancer les investissements 2021, aucun excédent d'investissement n'étant prévu en 2020.

En conclusion, cette année encore, face aux contraintes budgétaires, les arbitrages à opérer confirmeront l'engagement du SDIS et du Département dans une démarche d'optimisation.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration**

### **DECIDE**

#### Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2020 a eu lieu.

#### Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents: 11

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour : 0

Contre : 0

Absentions : 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D3_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Débat d'orientation Budgétaire 2021 du Garage départemental
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D3_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D3_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	934
Nom original :		
D3.pdf	application/pdf	708375
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D3_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	708375

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h19min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h19min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h19min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h20min22s	Reçu par le MI le 2020-10-28





POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF  
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 19 Octobre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance le 19 octobre 2020 à 14h30, à l'Ecole Départementale du SDIS, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 - Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)	x		
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)			
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
<b>Représentants des Communes</b>			
		x	
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)			
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Hervé BOULARD	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers</b>		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers</b>		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
<b>Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP</b>		
Olivier DEVIN (T)	X	
Olivier DELATTRE (S)		X
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur LECLABART et Mme HOLLEVILLE-MILLAT ont quitté respectivement la séance à 15h50 et 16h17.

La séance s'est clôturée à 16h35.

## **DELIBERATION N°4**

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment son article L1424-27 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n°1 du C.A.S.D.I.S de la Somme en date 20 décembre 2019 approuvant le budget primitif 2020 du SDIS de la Somme ;

Considérant qu'il convient de compléter et d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2020 en fonction des besoins ;

Considérant l'exposé ci-dessous ;

#### **1. Sur la neutralisation des amortissements - chapitres 040 et 042**

Des crédits ont été prévus au Budget à hauteur de 1 520 000 € sur les chapitres 040 et 042, « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* », pour l'amortissement des subventions (394 000 €) et la neutralisation des amortissements (1 126 000 €). Au vu de la réalisation des dépenses d'investissement 2019, il convient d'augmenter la neutralisation des amortissements de **11 000 €** en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

#### **2. Sur les dépôts de garantie et les frais d'insertion - chapitres 27 et 20**

Pour financer l'augmentation de la neutralisation des amortissements en dépense d'investissement, je vous propose de constater les recettes suivantes :

- 9 000 € ont été budgétés pour financer les dépôts de garantie sur le chapitre 27. 300 € ont été consommés à ce jour. Aucune nouvelle dépense n'étant prévue d'ici la fin de l'année, un excédent de **8 700 €** est attendu.

- 15 000 € ont été budgétés pour financer les frais d'insertion sur le chapitre 20. Au vu des dépenses réalisées, un excédent de **2 300 €** est à prévoir d'ici la fin de l'année.

#### **3. Sur les charges exceptionnelles – chapitre 67**

Des crédits ont été prévus au Budget sur le chapitre 67, « *Charges exceptionnelles* », pour un montant de 15 000 €. Ce chapitre comprend notamment les annulations de titres sur exercices antérieurs et le versement d'avances aux SPV agressés, en attente d'indemnisation.

Au vu des recettes supplémentaires disponibles liées à la neutralisation des amortissements, il est proposé de revaloriser ces crédits pour un montant de **11 000 €**.

#### **4. Sur les opérations patrimoniales – chapitre 041**

Des crédits ont été prévus au Budget à hauteur de 60 000 € sur le chapitre 041 « *Opérations patrimoniales* ». Le remboursement, par la commune d'Hangest-en-Santerre, des frais de réfection de la toiture des bâtiments municipaux ayant été imputé à tort sur le compte 21318 « *Autres bâtiments publics* », il convient d'opérer une écriture d'ordre du compte 21318 vers le compte 1314 « *Subventions d'équipement des communes* » pour un montant de 52 495 €. Les crédits disponibles étant insuffisants sur le chapitre 041 (43 000 €), il convient de les augmenter de **20 000 €** afin de prendre en compte les éventuelles opérations patrimoniales à venir.

**5. Sur les licences – chapitre 20**

700 000 € ont été budgétés sur le programme « *Maintenance bâtementaire 2020* » et 2 283 900 € sur le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* ». Pour autant, ces crédits ne seront pas complètement mandatés d'ici la fin de l'année. Un besoin ayant été exprimé sur le chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » pour financer l'amélioration de la sécurité informatique et le renforcement de l'antivirus et de l'antispam à hauteur de **108 000 €**, il est proposé de diminuer les crédits de paiement du programme « *Maintenance bâtementaire 2020* » pour un montant de 78 000 €, les mobiliers pour un montant de 7 000 € et les autres matériels et outillages techniques pour un montant de 23 000 €.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration**

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2020 du SDIS de la Somme comme présentée dans l'exposé ci-dessus et d'y inscrire les crédits suivants :

**Synthèse en investissement :**

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLES	INSCRIPTIONS (en €)	
		DEPENSES	RECETTES
<b>040</b> 198	<b>Opérations Ordre transfert sections</b> Neutralisation des amortissements	+11 000 €	
<b>27</b> 275	<b>Autres immobilisations financières</b> Dépôts et cautionnements versés	- 8 700 €	
<b>20</b> 2033 2051	<b>Immobilisations incorporelles</b> Frais d'insertion Licences et brevets	- 2 300 € + 108 000 €	
<b>041</b> 21318 1314	<b>Opérations patrimoniales</b> Autres bâtiments publics Subventions d'équipement des communes	+ 20 000 €	+20 000 €
<b>AP33-Prog 10106</b> 21312	<b>Maintenance bâtementaire 2020</b> Centres d'incendie et de secours	- 78 000 €	
<b>21</b> 21578 2184	<b>Immobilisations corporelles</b> Autres matériels et outillages techniques Matériels de bureau et mobilier	- 23 000 € - 7 000 €	

**Synthèse en fonctionnement :**

CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLES	INSCRIPTIONS (en €)	
		DEPENSES	RECETTES
<b>042</b> 7768	<b>Opérations Ordre entre sections</b> Neutralisation des amortissements		+ 11 000 €
<b>67</b> 6712	<b>Charges exceptionnelles</b> Amendes fiscales et pénales	+ 11 000 €	

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Pour 11  
              Contre 0  
              Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D4_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Décision modificative n°1 au Budget principal 2020 du SDIS de la Somme
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D4_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D4_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	946
Nom original :		
D4.pdf	application/pdf	632938
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D4_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	632938

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h21min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h21min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h21min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h21min14s	Reçu par le MI le 2020-10-28





POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF  
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 19 Octobre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance le 19 octobre 2020 à 14h30, à l'Ecole Départementale du SDIS, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 - Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)	x		
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)			
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
<b>Représentants des Communes</b>			
		x	
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)			
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Hervé BOULARD	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)	X	
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)	X	
Olivier DELATTRE (S)		X
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur LECLABART et Mme HOLLEVILLE-MILLAT ont quitté respectivement la séance à 15h50 et 16h17.

La séance s'est clôturée à 16h35.

## **DELIBERATION N°5**

### **ADMISSIONS EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRECOURVABLES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment son article L1424-27 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

La Payeure Départementale expose qu'elle ne peut recouvrer les produits inscrits sur l'état ci-joint, relatif aux remboursements de frais de destructions de nids de guêpes, d'ouvertures de portes, d'indemnités de justice, de vacations trop perçues, pour un montant global de 1 697,99 €. Les motifs invoqués sont les suivants :

- Personnes insolvables ou disparues
- Echec du recouvrement amiable

La trésorière, bien qu'ayant fait toutes les diligences pour obtenir le paiement des sommes dues, est dans l'impossibilité de recouvrer ces créances.

Cette admission en non-valeur nécessite l'annulation des titres de recettes correspondants, à imputer sur l'article budgétaire 6541 « créances admises en non-valeur » pour la valeur de 1 697,99 €.

Pour financer cette dépense, je vous propose de constater la recette suivante :

- Des recettes supplémentaires ont été enregistrées sur le chapitre 77 « Produits exceptionnels », à l'article 7788 « Autres produits exceptionnels », suite au remboursement de nombreux sinistres (1 697,99 €).

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration**

#### **DECIDE**

##### Article 1<sup>er</sup> :

D'admettre en non-valeur les titres de recettes des exercices 2010 à 2018, tels qu'ils figurent sur les états ci-joints, pour la valeur totale de 1 697,99 €.

##### Article 2 :

De dire que cette admission en non-valeur nécessite l'annulation des titres de recettes correspondants, à imputer sur l'article budgétaire 6541 « créances admises en non-valeur » pour la valeur de 1 697,99 €.

##### Article 3 :

De constater la recette suivante pour financer cette dépense :

« Des recettes supplémentaires ont été enregistrées sur le chapitre 77 « Produits exceptionnels », à l'article 7788 « Autres produits exceptionnels », suite au remboursement de nombreux sinistres (1 697.99 €). »

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Pour 11  
              Contre 0  
              Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D5_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Admission en non valeur des produits irrécouvrables
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D5_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D5_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	926
Nom original :		
D5.pdf	application/pdf	782679
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D5_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	782679

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h22min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h22min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h22min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h23min04s	Reçu par le MI le 2020-10-28





POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF  
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 19 Octobre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance le 19 octobre 2020 à 14h30, à l'Ecole Départementale du SDIS, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 - Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)	x		
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)			
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
<b>Représentants des Communes</b>			
		x	
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)			
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Hervé BOULARD	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers</b>		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers</b>		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
<b>Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP</b>		
Olivier DEVIN (T)	X	
Olivier DELATTRE (S)		X
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur LECLABART et Mme HOLLEVILLE-MILLAT ont quitté respectivement la séance à 15h50 et 16h17.

La séance s'est clôturée à 16h35.

## **DELIBERATION N°6**

# **RENOVATION ET EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS DE VIGNACOURT DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET SUBVENTION A LA COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants, notamment l'article L1424-18 ;

Vu la délibération n°1 du CASDIS en date du 28 juin 2018 émettant un avis conforme à la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques pour la période 2018-2022 ;

Vu la lettre circulaire de la Préfecture de la Somme en date du 30 octobre 2019 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – appel à projets – préparation de la répartition 2020.

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément aux priorités identifiées dans le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, le SDIS envisage des travaux de rénovation et d'extension du centre de secours de Vignacourt. Ce projet vise par ailleurs au maintien et au développement des services à la population.

Compte-tenu de la volonté de la commune de se voir confier la responsabilité de cette opération, je vous propose de mettre en œuvre le portage de ce projet par l'intermédiaire de la commune.

En application de l'article L1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes, départements ou EPCI peuvent se voir confier la responsabilité de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours existant à la date de mise à disposition prévue par le loi du 3 mai 1996. C'est cette disposition que je vous propose de mettre en place, qui fait de la commune de Vignacourt le porteur de projet.

En outre, ce montage permet de mobiliser un financement de l'Etat par l'intermédiaire de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Ce financement s'élèverait à 40% du montant HT des travaux.

Pour cette opération, le montant des travaux est estimé à 375 000 € HT. La subvention du SDIS s'élèverait à 37 500 € soit 10% du montant HT des travaux.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration**

**DECIDE**

Article 1er :

De confier à la commune de Vignacourt la responsabilité de l'opération de rénovation et d'extension du centre d'incendie et de secours.

Article 2:

D'accorder une subvention d'équipement de 37 500 € correspondant à 10% du montant HT des travaux à la commune de Vignacourt.

Article 3 :

D'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe définissant les modalités de réalisation des travaux et de versement de la subvention d'équipement attribuée à la commune de Vignacourt.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Pour 11  
          Contre 0  
          Abstentions 0

# **Convention relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et d'extension du Centre de Secours de Vignacourt et au versement de la subvention d'équipement attribuée à la Commune de Vignacourt**

Entre, le **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme** (SDIS 80) représenté par son Président, Monsieur Stéphane HAUSSOULIER dûment habilité par délibération en date du 20 décembre 2019, ci-après dénommé le SDIS 80 d'une part,

ET :

La **Mairie de Vignacourt** représentée par son Maire, Monsieur Stéphane

DUCROTOY dûment habilité, ci-après dénommé la **Commune**, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :** Le **SDIS 80** délègue à la **Commune**, conformément à l'article L 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réalisation des travaux de rénovation et d'extension du Centre de Secours actuellement mis à disposition du SDIS.

**Article 2 :** Le montant total des travaux hors taxes, est de 375 000 €. Le **SDIS** accorde à la **Commune** une subvention de 10% de ce montant soit 37 500 €.

**Article 3 :** Le SDIS 80 versera à la **Commune**, au démarrage des travaux, 75% du montant de la subvention prévue soit 28 125 €. Le solde de la subvention sera versé à l'issue des travaux sur présentation des justificatifs de paiement et après réception par les services compétents du SDIS 80 des travaux subventionnés.

**Article 4 :** Le Maire de la Commune et le Président du SDIS 80 sont chacun en ce qui les concerne responsables de la mise en œuvre de la présente convention.

**Article 5 :** Tout différend devra au préalable faire l'objet d'une recherche de règlement amiable. En cas d'échec, les tribunaux administratifs du lieu d'exécution de la présente convention sont seuls compétents.

**Article 6 :** La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

Fait à Amiens, le

Le Président du SDIS 80

Le Maire de la Commune

Stéphane HAUSSOULIER

Stéphane DUCROTOY



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D6_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Rénovation et extension du centre de secours de Vignacourt Délégation de maîtrise d'ouvrage et subvention à la commune
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D6_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D6_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	950
Nom original :		
D6 - DMO Réhabilitation CS Vignacourt.pdf	application/pdf	1518346
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D6_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1518346

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h26min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h26min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h26min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h32min12s	Reçu par le MI le 2020-10-28





POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF  
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 19 Octobre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance le 19 octobre 2020 à 14h30, à l'Ecole Départementale du SDIS, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 – Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)	x		
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)			
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
<b>Représentants des Communes</b>			
		x	
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)			
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Hervé BOULARD	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels</b>		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers</b>		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers</b>		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
<b>Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP</b>		
Olivier DEVIN (T)	X	
Olivier DELATTRE (S)		X
<b>Comptable Public</b>		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur LECLABART et Mme HOLLEVILLE-MILLAT ont quitté respectivement la séance à 15h50 et 16h17.

La séance s'est clôturée à 16h35.

## **DELIBERATION N°7**

# **RENOVATION ET EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS DE VIGNACOURT ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants, notamment l'article L1424-18 ;

Vu la délibération n°1 du CASDIS en date du 28 juin 2018 émettant un avis conforme à la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques pour la période 2018-2022 ;

Vu la délibération n°6 du CASDIS en date du 19 octobre 2020 relative à la rénovation et à l'extension du centre de secours de Vignacourt – Délégation de maîtrise d'ouvrage et subvention à la commune.

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le Centre de Secours de Vignacourt nécessite des travaux de rénovation et d'extension afin d'améliorer les conditions de travail des sapeurs-pompiers. Ce projet, défini comme l'une des opérations prioritaires dans le SDACR 2018-2022, vise au maintien et au développement des services à la population en milieu rural.

La commune de Vignacourt a décidé d'assurer la responsabilité des travaux de rénovation et d'extension du Centre de Secours en application de l'article L 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune ne disposant ni des compétences techniques ni des moyens humains pour suivre un tel projet, celle-ci envisage de missionner le SDIS en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage afin de préparer les marchés, suivre les travaux et contrôler les factures.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration**

### **DECIDE**

#### Article 1<sup>er</sup> :

D'autoriser le Président à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage ci-joint avec la commune de Vignacourt.

#### Article 2:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

CASDIS du 19 Octobre 2020

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Pour 11  
          Contre 0  
          Abstentions 0



## CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – RENOVATION ET EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS DE VIGNACOURT

Entre les soussignés :

La Commune de Vignacourt, représentée par Monsieur Stéphane DUCROTOY, Maire, agissant conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du...

Et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme, représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration, agissant conformément à la délibération du...

Il a été convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

Par délibération du ..., la Commune de Vignacourt a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et d'extension du Centre de Secours de Vignacourt dont elle est propriétaire conformément aux dispositions de l'article L 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la spécificité des équipements du Centre de Secours qui est mis à la disposition du SDIS en application de l'article L 1424-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Vignacourt sollicite l'appui du SDIS dans les domaines technique, financier et administratif pour la réalisation des travaux.

### Article 1 : Objet de la convention

La commune de Vignacourt, maître d'ouvrage, confie au SDIS, qui l'accepte, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en application de l'article L 2422-2 du Code de la Commande Publique.

### Article 2 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur le jour de la signature entre les parties. Elle prendra fin un an après réception des travaux sans réserves.

### Article 3 : Missions confiées au SDIS

Le SDIS apporte son concours à la Commune et une aide à la décision de la conception à la réception des travaux de rénovation et d'extension du Centre de Secours de Vignacourt et comprenant notamment :

Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé :

- Elaboration du programme de travaux,
- Définition des études complémentaires de programmation éventuellement nécessaires (étude de sol, étude d'impact,...),
- Définition des intervenants nécessaires (maître d'œuvre, contrôleur technique, entreprises, assurances, coordination,...),

- Définition des missions et responsabilités de chaque intervenant et des modes de dévolution des contrats,
- Définition des procédures de consultation et de choix des intervenants.

#### Préparation du choix du maître d'œuvre, des prestataires intellectuels (contrôle technique, assurance dommage ouvrage etc.) et des entreprises

- Proposition au maître d'ouvrage des procédures de consultation et de leur calendrier,
- Etablissement des dossiers de consultation et rédaction des avis d'appel public,
- Organisation matérielle des opérations de sélection des candidatures et secrétariat de la commission sous la direction du maître d'ouvrage,
- Assistance au maître d'ouvrage pour la sélection des candidats (analyse des candidatures),
- Organisation matérielle de l'examen des offres et secrétariat de la commission sous la direction du maître d'ouvrage,
- Assistance au maître d'ouvrage pour le choix du maître d'œuvre, des prestataires intellectuels et des entreprises (analyse technique des offres),
- Mise au point des marchés avec le maître d'œuvre, les prestataires intellectuels et les entreprises retenues,
- Etablissement des dossiers nécessaires au contrôle de légalité et transmission au maître d'ouvrage.

#### Gestion des marchés de maîtrise d'œuvre, de prestations intellectuelles et de travaux – Réception des travaux

- Etablissement des ordres de service,
- Décision sur les avis fournis par le contrôleur technique,
- Vérification des acomptes,
- Négociation des avenants éventuels et transmission des projets d'avenants au maître d'ouvrage pour accord,
- Organisation et suivi des opérations préalables à la réception,
- Transmission au maître d'ouvrage pour accord préalable du projet de décision de réception,
- Mise en œuvre des garanties contractuelles,
- Vérification des décomptes finaux,
- Etablissement des décomptes généraux,
- Assistance au maître d'ouvrage pour le règlement des litiges éventuels,
- Vérification des soldes,
- Etablissement et remise au maître d'ouvrage des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, comptables.

#### Gestion financière et comptable de l'opération

- Etablissement et actualisation périodique du bilan financier prévisionnel détaillé de l'opération en conformité avec l'enveloppe financière prévisionnelle et le plan de financement prévisionnel,
- Actualisation périodique de l'échéancier et du plan de trésorerie de l'opération,
- Assistance au maître d'ouvrage pour la conclusion des contrats de financement (prêts, lignes de trésorerie et subventions) et établissement des dossiers nécessaires,
- Etablissement du dossier de clôture de l'opération et transmission pour approbation au maître d'ouvrage.

#### **Article 4 : Modalités de transfert en pleine propriété du Centre de Secours au SDIS**

Après la réception des travaux de réhabilitation et d'extension, la Commune de Vignacourt et le SDIS fixent par convention les modalités de transfert de propriété du Centre de Secours de Vignacourt au SDIS en application de l'article L 1424-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Article 5 : Modifications et résiliation de la convention**

La présente convention pourra être amendée par avenant écrit signé des deux parties.

La résiliation de la présente convention peut être prononcée par toute partie, soit pour motif d'intérêt général soit en cas de manquement grave par l'une ou l'autre des parties à ses obligations au titre des présentes, sous réserve du respect d'un préavis de un mois par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La période d'un mois doit être mise à profit par les parties pour trouver une solution amiable.

#### **Article 6 : Compétence juridictionnelle**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les éventuels différends relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention. A défaut, le Tribunal Administratif d'Amiens sera seul compétent pour juger du litige entre les parties.

Fait à AMIENS, le

Pour le SDIS de la Somme,  
Le Président

Pour la Commune de Vignacourt,  
Le Maire

Stéphane HAUSSOULIER

Stéphane DUCROTOY



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D7_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Rénovation et extension du Centre de secours de Vignacourt Assistance à maîtrise d'ouvrage
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D7_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D7_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	922
Nom original :		
D7 - AMO Réhabilitation CS Vignacourt.pdf	application/pdf	1336744
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D7_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1336744

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h30min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h30min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h30min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h30min50s	Reçu par le MI le 2020-10-28



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF  
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 19 Octobre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance le 19 octobre 2020 à 14h30, à l'Ecole Départementale du SDIS, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 – Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)	x		
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)			
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
<b>Représentants des Communes</b>			
		x	
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)			
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Hervé BOULARD	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers</b>		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers</b>		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
<b>Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP</b>		
Olivier DEVIN (T)	X	
Olivier DELATTRE (S)		X
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur LECLABART et Mme HOLLEVILLE-MILLAT ont quitté respectivement la séance à 15h50 et 16h17.

La séance s'est clôturée à 16h35.

## DELIBERATION N° 8

### REVALORISATION DU TAUX DE L'INDEMNITE DE FEU DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le décret n°98-442 du 5 juin 1998 pris pour l'application de l'article 117 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et modifiant le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020 portant revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 6 octobre 2020 (*Avis des représentants de l'Administration : avis favorable à l'unanimité des membres présents – avis des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres présents*) ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020 portant revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels porte celle-ci de 19 % à 25 % sans progressivité.

Cette revalorisation a été voulue dans un contexte où la diversité des missions des sapeurs-pompiers et leurs technicités ne cessent de croître (aide à la personne, risque terroriste, changement climatique, risque industriel, etc.).

Conformément à l'article 6-1 du décret 90-850, le conseil d'administration fixe le régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels. L'indemnité de feu entre dans ce champ d'application.

La mise en œuvre de ce nouveau taux a pour conséquence une augmentation du coût de la masse salariale, sur une année pleine, estimée à environ 780 000 €.

Au regard de la juste reconnaissance pour l'engagement des sapeurs-pompiers dans leurs missions d'intervention et d'assistance à la population samarienne au quotidien, cette revalorisation apparaît légitime. Cependant, la mise en application de cette mesure représente un effort budgétaire conséquent de la part du SDIS, tant sur l'exercice 2020 que sur les années 2021 et au-delà.

Le besoin de financement de l'application du taux pour l'année 2020 peut être assuré par les excédents budgétaires estimés à 500 000 € sur la seule masse salariale de 2020 (résultat des postes vacants constatés dans l'année). Il en résultera une situation financière complexifiée.

Il est nécessaire et légitime que cette augmentation fasse l'objet d'une juste compensation par l'Etat. Le 31 août 2020, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a précisé dans un courrier aux préfets de départements, que 53 millions d'euros supplémentaires seront versés aux départements en 2020 (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances).

Par ailleurs, la suppression de la cotisation supplémentaire relative à l'intégration de la prime de feu dans le calcul de la pension de retraite sera mise à l'ordre du jour du projet de loi sur le financement de la sécurité sociale, qui doit être présenté au Parlement avant le 15 octobre prochain.

Cet engagement de l'Etat est indispensable pour maintenir l'équilibre des budgets futurs du SDIS. Aussi, il est proposé l'ajustement du taux de l'indemnité de feu à 25 %, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2020. Cela représente pour l'année 2020, un coût d'environ 325 000 €.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration**

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> :

De fixer l'indemnité de feu, au bénéfice des sapeurs-pompiers professionnels, au taux maximum de 25 % du traitement soumis à retenue pour pension, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

Article 2:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES : Pour 10  
              Contre 0  
              Abstentions 0



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D8_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	REVALORISATION DU TAUX DE L'INDEMNITE DE FEU DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.5.1 - régime indemnitaire
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D8_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D8_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	955
Nom original :		
D8.pdf	application/pdf	621850
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D8_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	621850

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h31min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h31min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h31min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h32min06s	Reçu par le MI le 2020-10-28





POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF  
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 19 Octobre 2020

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance le 19 octobre 2020 à 14h30, à l'Ecole Départementale du SDIS, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

**1 – Membres avec voix délibérative**

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)	x		
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)			
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
<b>Représentants des Communes</b>			
		x	
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
<b>Représentants des E.P.C.I.</b>			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)			
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

## 2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
<b>Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
<b>Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours</b>		
Colonel Hervé BOULARD	X	
<b>Médecin-Chef du Service Santé du SDIS</b>		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
<b>Président de l'Union Départementale</b>		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
<b>Représentants des Sapeurs-Pompiers</b>		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
<b>Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers</b>		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
<b>Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers</b>		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		X
<b>Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP</b>		
Olivier DEVIN (T)	X	
Olivier DELATTRE (S)		X
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur LECLABART et Mme HOLLEVILLE-MILLAT ont quitté respectivement la séance à 15h50 et 16h17.

La séance s'est clôturée à 16h35.

## DELIBERATION N° 9

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite Loi le Pors ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 30 ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 6 Octobre 2020 (*Avis des représentants de l'Administration : avis favorable à l'unanimité des membres présents – avis des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres présents*) ;

Considérant que le tableau des effectifs est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois des fonctionnaires stagiaires, titulaires et les emplois contractuels de droit public ;

#### A. Filière SPP

##### 1. Mises à disposition

Le tableau des effectifs doit intégrer l'ensemble des agents mis à disposition. Aussi, il est proposé un tableau avec les effectifs réels présents au SDIS de la Somme, et un autre présentant les personnels mis à disposition auprès d'une collectivité extérieure.

##### 2. Recrutement du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Suite à la nomination du Colonel CONTAL au poste de de Directeur Départemental, je vous propose de transformer le poste de Colonel Hors Classe en Colonel.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
16/09/2020	Colonel Hors Classe	Colonel	1	+ 600 € (sur une année pleine)

##### 3. Nominations suite à réussite au concours ou à l'examen professionnel de sergent

9 caporaux-chef et 2 caporaux ont obtenu le concours interne ou l'examen professionnel de sergent de sapeur-pompier professionnel.

9 postes de caporaux-chef ont déjà été transformés lors du CASDIS du 20 décembre 2019 avec date d'effet au 01/12/2020.

Pour permettre la nomination de l'ensemble des candidats admis, je vous propose de supprimer et de créer les postes ci-dessous.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
01/12/2020	Caporal	Sergent	2	+ 3 060 € (sur une année pleine)

#### 4. Recrutement de caporaux de sapeur-pompier professionnel

4 postes de caporaux et 2 postes de caporaux-chef sont vacants au 01/10/2020.

Afin de procéder au recrutement de 6 caporaux au 01/01/2021, je vous propose de supprimer et de créer les postes ci-dessous.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
01/01/2021	Caporal-chef	Caporal	2	- 7560€ (sur une année pleine)

#### B Filière administrative

Dans le cadre du recrutement d'un Ingénieur Principal, chef du bureau maintenance au service infrastructures, je vous propose de supprimer et de créer le poste vacant ci-dessous.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
01/09/2020	Technicien	Ingénieur Principal	1	+ 8 815€ (sur une année pleine)

La mise en œuvre de l'ensemble de ces propositions impliquerait une augmentation de la masse salariale annuelle estimée à 4 915€ sur une année pleine.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration**

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver l'ensemble des modifications du tableau des effectifs, comme présenté dans la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES : Pour 10  
          Contre 0  
          Abstentions 0

## TABLEAU DES EFFECTIFS SANS LES MISES A DISPOSITION AU 01/10/2020

	GRADES	Catégories	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIERE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL</b>	Colonel Hors Classe	A+	1	0	0
	Colonel	A+	1	2	0
	Lieutenant-colonel	A	9	8	1
	Commandant	A	8	7	1
	Capitaine	A	13	12	1
	Lieutenant Hors classe	B	2	2	0
	Lieutenant 1ère classe	B	14	14	0
	Lieutenant 2ème classe	B	8	8	0
	Médecin de classe normale	A	2	1	1
	Pharmacien de Classe Exceptionnelle	A	1	1	0
	Cadre de santé de 2ème classe	A	1	1	0
	Infirmier Hors Classe	A	1	1	0
	Infirmier de classe supérieure	A	0	0	0
	Infirmier de classe normale	A	2	2	0
	Adjudant-Chef	C	93	93	0
	Adjudant	C	91	91	0
	Sergent-Chef	C	5	5	0
	Sergent	C	48	48	0
	Caporal-Chef	C	39	37	2
	Caporal	C	70	66	4
	<b>TOTAL SPP</b>		<b>409</b>	<b>399</b>	<b>10</b>
<b>FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE</b>	Directeur	A	1	1	0
	Attaché principal	A	2	2	0
	Attaché	A	3	2	1
	Rédacteur Principal de 1ère classe	B	7	7	0
	Rédacteur Principal de 2ème classe	B	3	3	0
	Rédacteur	B	6	5	1
	Rédacteur contractuel	B	1	1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	21	20	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	13	13	0
	Adjoint administratif	C	6	5	1
	Ingénieur principal	A	2	2	0
	Ingénieur principal contractuel	A	1	1	0
	Ingénieur	A	1	1	0
	Ingénieur contractuel	B	1	1	0
	Technicien principal de 1ère classe	B	7	7	0
	Technicien principal 2ème classe	B	2	2	0
	Technicien	B	2	1	1
	Agent de maîtrise principal	C	3	3	0
	Agent maîtrise	C	12	12	0
	Adjt technique principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4	4	0	
Adjoint technique	C	6	6	0	
	<b>TOTAL PATS</b>		<b>105</b>	<b>100</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>514</b>	<b>499</b>	<b>15</b>

**TABLEAU DES MISES A DISPOSITION A LA DATE DU 01/10/2020**

GRADES	Nombre d'agents
Colonel Hors Classe	1
Lieutenant-colonel	1

## TABLEAU DES EFFECTIFS SANS LES MISES A DISPOSITION AU 01/01/2021

	GRADES	Catégories	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIERE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL</b>	Colonel	A+	2	2	0
	Lieutenant-colonel	A	9	8	1
	Commandant	A	8	7	1
	Capitaine	A	13	12	1
	Lieutenant Hors classe	B	2	2	0
	Lieutenant 1ère classe	B	14	14	0
	Lieutenant 2ème classe	B	8	8	0
	Médecin de classe normale	A	2	1	1
	Pharmacien de Classe Exceptionnelle	A	1	1	0
	Cadre de santé de 2ème classe	A	1	1	0
	Infirmier Hors Classe	A	1	1	0
	Infirmier de classe supérieure	A	0	0	0
	Infirmier de classe normale	A	2	2	0
	Adjudant-Chef	C	93	93	0
	Adjudant	C	91	91	0
	Sergent-Chef	C	5	5	0
	Sergent	C	59	59	0
	Caporal-Chef	C	28	28	0
	Caporal	C	70	64	6
		<b>TOTAL SPP</b>		<b>409</b>	<b>399</b>
<b>FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE</b>	Directeur	A	1	1	0
	Attaché principal	A	2	2	0
	Attaché	A	3	2	1
	Rédacteur Principal de 1ère classe	B	7	7	0
	Rédacteur Principal de 2ème classe	B	3	3	0
	Rédacteur	B	6	5	1
	Rédacteur contractuel	B	1	1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	21	20	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	13	13	0
	Adjoint administratif	C	6	5	1
	Ingénieur principal	A	2	2	0
	Ingénieur principal contractuel	A	1	1	0
	Ingénieur	A	1	1	0
	Ingénieur contractuel	B	1	1	0
	Technicien principal de 1ère classe	B	7	7	0
	Technicien principal 2ème classe	B	2	2	0
	Technicien	B	2	1	1
	Agent de maîtrise principal	C	3	3	0
	Agent maîtrise	C	12	12	0
	Adjt technique principal 1ère classe	C	1	1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	4	4	0
	Adjoint technique	C	6	6	0
	<b>TOTAL PATS</b>		<b>105</b>	<b>100</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>514</b>	<b>499</b>	<b>15</b>

**TABLEAU DES MISES A DISPOSITION A LA DATE DU 01/01/2021**

GRADES	Nombre d'agents
Colonel Hors Classe	1
Lieutenant-colonel	1

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/10/2020

	GRADES	Catégories	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIERE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL</b>	Colonel Hors Classe	A+	1	2	0
	Colonel	A+	1	1	0
	Lieutenant-colonel	A	9	9	0
	Commandant	A	8	7	1
	Capitaine	A	13	12	1
	Lieutenant Hors classe	B	2	2	0
	Lieutenant 1ère classe	B	14	14	0
	Lieutenant 2ème classe	B	8	8	0
	Médecin Hors classe	A	0	0	0
	Médecin de classe normale	A	2	1	1
	Pharmacien de Classe Exceptionnelle	A	1	1	0
	Cadre de santé de 2ème classe	A	1	1	0
	Infirmier Hors Classe	A	1	1	0
	Infirmier de classe supérieure	A	0	0	0
	Infirmier de classe normale	A	2	2	0
	Adjudant-Chef	C	93	93	0
	Adjudant	C	91	91	0
	Sergent-Chef	C	5	5	0
	Sergent	C	48	48	0
	Caporal-Chef	C	39	37	2
Caporal	C	70	66	4	
	<b>TOTAL SPP</b>		<b>409</b>	<b>401</b>	<b>9</b>
	<b>A TITRE INDICATIF TOTAL SPP SANS LES MISES A DISPOSITION</b>		<b>409</b>	<b>399</b>	<b>9</b>
<b>FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE</b>	Directeur	A	1	1	0
	Attaché principal	A	2	2	0
	Attaché	A	3	2	1
	Rédacteur Principal de 1ère classe	B	7	7	0
	Rédacteur Principal de 2ème classe	B	3	3	0
	Rédacteur	B	6	5	1
	Rédacteur contractuel	B	1	1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	21	20	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	13	13	0
	Adjoint administratif	C	6	5	1
	Ingénieur principal	A	1	1	0
	Ingénieur principal contractuel	A	2	2	0
	Ingénieur	A	1	1	0
	Ingénieur contractuel	B	1	1	0
	Technicien principal de 1ère classe	B	7	7	0
	Technicien principal 2ème classe	B	2	2	0
	Technicien	B	2	1	1
	Agent de maîtrise principal	C	3	3	0
	Agent maîtrise	C	12	12	0
	Adjt technique principal 1ère classe	C	1	1	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	4	4	0
	Adjoint technique	C	6	6	0
		<b>TOTAL PATS</b>		<b>105</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>514</b>	<b>501</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL GENERAL SANS LES MISES A DISPOSITION</b>			<b>514</b>	<b>499</b>	<b>14</b>



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SDIS80**

**Utilisateur : Lasalle Caroline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D9_18_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Modification du tableau des effectifs
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D9_18_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D9_18_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	912
Nom original :		
D9.pdf	application/pdf	918434
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D9_18_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	918434

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h32min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h32min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h32min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h34min11s	Reçu par le MI le 2020-10-28